



Distr. générale
11 novembre 2020

Français
Original : anglais



Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Cinquième session

Nairobi (en ligne), 22–26 février 2021*

Point 6 de l'ordre du jour provisoire**

Programme de travail et budget et autres questions
administratives et budgétaires

Pour l'humanité et pour la planète : stratégie du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour 2022–2025 visant à remédier aux problèmes des changements climatiques, de la dégradation de la nature et de la pollution

Résumé

1. Dans sa décision 4/1, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a prié la Directrice exécutive du PNUE de présenter pour examen et approbation par l'Assemblée pour l'environnement à sa cinquième session, en consultation avec le Comité des représentants permanents et sur la base des enseignements tirés des périodes biennales précédentes, une stratégie et un programme de travail à moyen terme axés sur les résultats et rationalisés qui soient conformes à la résolution 72/266 de l'Assemblée générale.

2. La stratégie à moyen terme pour 2022–2025 et le programme de travail et le budget pour 2022–2023, élaborés en réponse à la demande formulée dans la décision 4/1, reposent sur la reconnaissance de l'existence de trois crises planétaires — changements climatiques, appauvrissement de la biodiversité et pollution — qui nous exposent au risque d'altérer de manière irréversible notre relation avec le monde naturel. Faire face à ces défis en vue de parvenir à la stabilité climatique, à une vie en harmonie avec la nature et à l'accomplissement de progrès vers une planète sans pollution exigera de reformater nos économies et nos sociétés en adoptant des modèles plus durables et équitables. La stratégie à moyen terme décrit un ensemble d'évolutions profondes qui ciblent les facteurs responsables des changements climatiques, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la pollution, et s'intéresse à leur impact. Elle établit un inventaire des mesures qui doivent être prises pour rendre durables nos modes de consommation et de production, fournissant ainsi un cadre à la contribution du PNUE au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le « Programme 2030 ») et de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable (et au-delà). Cet inventaire est établi en respectant les synergies et les complémentarités avec les accords multilatéraux sur l'environnement et les autres dispositifs convenus au niveau international, et en mettant à profit la réforme du système des Nations Unies pour le développement

* Conformément aux décisions prises lors de la réunion du Bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement tenue le 8 octobre 2020 et lors de la réunion conjointe des Bureaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et du Comité des représentants permanents tenue le 1^{er} décembre 2020, la cinquième session de l'Assemblée devrait être ajournée le 23 février 2021 et reprendre en présentiel en février 2022

** UNEP/EA.5/1/Rev.1.

pour engager l'Organisation dans son ensemble dans des actions en faveur de l'environnement renforcées, mieux coordonnées et solidaires entre elles. Le programme de travail (UNEP/EA.5/3/Add.1) définit le cadre de résultats du PNUE pour la période biennale 2022–2023, axé sur les trois objectifs stratégiques énoncés dans la stratégie à moyen terme.

3. Les États membres ont examiné la feuille de route pour l'élaboration de la stratégie à moyen terme et du programme de travail lors de la sixième réunion annuelle du sous-comité du Comité des représentants permanents, qui s'est tenue en octobre 2019. Pour la préparation de la stratégie à moyen terme et du programme de travail et du budget pour 2022–2023, les axes de consultation étaient les suivants :

- a) Séances avec le Comité des représentants permanents ;
- b) « Séances de découverte » avec les États membres ;
- c) Processus « de découverte » internes au PNUE, y compris dans le cadre du processus de transformation ;
- d) Consultations sur les priorités avec les partenaires stratégiques, notamment d'autres organismes des Nations Unies ;
- e) « Séances de découverte » avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement ;
- f) « Séances de découverte » avec les grands groupes et parties prenantes, y compris les enfants et les jeunes et les organisations confessionnelles, ainsi qu'avec le secteur privé.

4. La stratégie à moyen terme pour 2022–2025 et le programme de travail et le budget pour 2022–2023 se fondent sur les consultations tenues avec le Comité des représentants permanents le 10 décembre 2019 (sur les enseignements tirés), et le 4 juin (sur l'issue des « séances de découverte » du Comité), les 14 juillet, 14 septembre, 12–16 octobre (pendant la septième réunion annuelle du sous-comité du Comité des représentants permanents), 19 novembre et 10 décembre 2020.

Table des matières

Résumé	1
Abréviations	4
I. Contexte.....	5
II. Analyse de la situation : les modes de consommation et de production non viables sollicitent à l'excès les ressources de la Terre.....	6
A. La dégradation rapide de l'environnement constitue une menace non seulement pour notre bien-être social et économique mais également pour la réalisation des objectifs de développement durable.....	6
B. Les incidences négatives sur le développement humain, l'augmentation des inégalités et les difficultés auxquelles est confronté le multilatéralisme risquent de détourner l'attention de la dimension environnementale du développement durable.....	8
C. Saisir l'occasion de renforcer la réforme du système des Nations Unies pour le développement en améliorant l'accès aux données environnementales et leur utilisation et veiller à ce que la révolution numérique vienne faciliter, et non pas entraver, la mise en œuvre du volet environnemental du Programme 2030.....	9
D. Enseignements tirés : s'appuyer sur les expériences passées pour des résultats plus concluants à l'avenir.....	10
E. Investir dans le personnel pour un changement organisationnel durable.....	11
F. Bien faire les choses sur le plan du genre : mieux prendre en compte l'égalité des sexes et les droits de l'homme.....	11
G. Parvenir à une structure organisationnelle qui renforce la responsabilité collective.....	12
H. Mettre davantage l'accent sur la gestion axée sur les résultats.....	12
I. Mobiliser les ressources et s'appuyer sur les partenariats pour renforcer l'efficacité.....	12
III. Une stratégie à moyen terme pour la décennie d'action	13
A. Vision du PNUE pour le Programme 2030 – une stratégie à l'horizon 2025 avec des perspectives pour 2050.....	13
B. Principes stratégiques essentiels à la vision du PNUE pour le Programme 2030 et à sa contribution à la décennie d'action	13
IV. Objectifs prioritaires du PNUE : des programmes thématiques, de base et d'appui pour rehausser le niveau d'ambition.....	16
A. Sous-programmes thématiques.....	18
1. Action climatique.....	18
2. Action en faveur de la nature.....	22
3. Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution	26
B. Sous-programmes de base.....	31
1. Interface science-politique.....	31
2. Gouvernance environnementale.....	34
C. Sous-programmes d'appui.....	37
1. Transformations financières et économiques.....	37
2. Transformations numériques	39
V. Quatre leviers de changement pour une meilleure prestation.....	42
A. Les accords multilatéraux sur l'environnement et leur « effet multiplicateur ».....	42
B. Rehausser l'ambition environnementale au sein du système des Nations Unies par la réforme de l'ONU	43
C. Un multilatéralisme inclusif pour une gouvernance environnementale mondiale plus forte	44
D. Une communication innovante comme moteur d'une défense de l'environnement plus performante.....	45
VI. Regarder vers l'avenir : conduire le changement vers l'avenir que nous voulons	46
Références	47

Abréviations

ASDI	Agence suédoise de coopération internationale au développement
CCI	Corps commun d'inspection
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CPC	Comité du programme et de la coordination
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FMI	Fonds monétaire international
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
IRP	Groupe international d'experts sur les ressources
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONU-REDD	Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Rio+20	Conférence des Nations Unies sur le développement durable
SCDB	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
UIP	Union interparlementaire
UIT	Union internationale des télécommunications

I. Contexte

« À seulement 10 ans de l'échéance de 2030, il est urgent d'intensifier les efforts. Chaque nation, chaque communauté et chaque individu peut et doit apporter sa contribution. »

— António Guterres, Secrétaire général

1. **Le PNUE a été créé en 1972, alors qu'une série de rapports scientifiques signalait au monde que l'état de l'environnement mondial était alarmant.** La Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm, avait fourni une plateforme axée sur les données scientifiques permettant aux dirigeants et aux responsables politiques du monde entier de se rassembler et de s'attaquer aux facteurs responsables de cette crise. En conséquence, le PNUE s'était vu confier la tâche de coordonner les interventions internationales face aux défis environnementaux et aux questions émergentes associées, au sein et en dehors du système des Nations Unies, tout en continuant à surveiller l'état de l'environnement mondial et en établissant des liens entre les informations scientifiques et les décisions politiques.

2. **Aujourd'hui, le monde se trouve dans une situation similaire, si ce n'est que l'état de l'environnement s'est encore aggravé.** Trois crises, étroitement liées entre elles — les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité et la pollution — mettent en péril notre bien-être économique et social, tout en compromettant les possibilités de réduire la pauvreté et d'améliorer les vies et les moyens d'existence, comme l'a démontré la crise de la COVID-19. En outre, elles menacent également de modifier irréversiblement notre relation avec le monde naturel. Ces crises sont principalement liées aux modes de consommation et de production non viables, reconnus en 1992 par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet « Planète Terre ») comme étant « la cause principale de la dégradation continue de l'environnement mondial » (CNUED, 1992). Si les effets de ces facteurs qui causent la dégradation de l'environnement sont manifestes depuis plusieurs décennies (PNUE, 2019e), l'ampleur et la vitesse de la réponse internationale face à ces trois crises ne sont cependant pas suffisantes pour inverser, ou même ralentir, cette altération. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été mis en œuvre pour stimuler le sentiment collectif de l'urgence et accélérer la coopération, mais nous ne sommes pas sur la bonne voie, à l'heure actuelle, pour réaliser les objectifs de développement durable, en particulier ceux qui concernent l'environnement, dont l'importance est cruciale pour atteindre l'ensemble des objectifs¹.

3. **Si les liens entre la science et l'élaboration des politiques et la prise de décisions demeurent plus que jamais d'une grande importance, la science à elle seule ne suffit pas.** Certes, elle sous-tend les solutions et interventions qui peuvent définir une voie permettant de transformer la manière dont nous vivons, travaillons et interagissons avec la nature. Toutefois, c'est seulement lorsqu'elle est rendue viable par une gouvernance environnementale forte, et qu'elle est soutenue par des politiques macroéconomiques favorables que la science peut être le fondement d'une réponse dynamisatrice aux crises posées par les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité et la pollution — une réponse qui est indispensable pour améliorer le bien-être de façon générale, et la vie des pauvres et des personnes vulnérables en particulier. La science peut et doit éclairer et guider les transitions financières, économiques et comportementales vers des modes de consommation et de production durables pour permettre le changement à la vitesse et à l'échelle requises. Si nous n'exploitons pas la révolution numérique comme un atout stratégique pour des résultats plus inclusifs, transparents et innovants, nous ne serons pas en mesure d'apporter les réponses urgentes qui sont nécessaires.

4. **La présente stratégie définit une vision de la manière dont le PNUE peut répondre aux attentes actuelles et à venir,** tout en continuant à tenir les promesses faites aux États membres en 2012 lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et dans son document final, intitulé « L'avenir que nous voulons » (A/RES/66/288). La stratégie propose la trajectoire qui peut être empruntée par le PNUE au cours de la période 2022–2025, avec comme feuille de route le renforcement de la dimension environnementale du Programme 2030 et une perspective orientée vers l'horizon 2050 pour la durabilité planétaire. Elle traite du rôle central joué par le PNUE dans l'appui aux travaux des pays en vue de renforcer leurs capacités à réaliser

¹ Le rapport *Measuring Progress: Towards Achieving the Environmental Dimension of the SDGs* (PNUE, 2019e) a révélé que, sur les 93 indicateurs de suivi des objectifs de développement durable liés à l'environnement, seuls 22 ont fait l'objet de véritables avancées au cours des 15 dernières années (c'est-à-dire 23 %). Cependant, pour les 77 % restants des indicateurs relatifs à l'environnement, soit les données disponibles ne sont pas suffisantes pour évaluer les progrès (68 %), soit il est peu probable que l'objectif puisse être atteint sans une action renforcée (9 %).

leurs objectifs en matière d'environnement et remplir leurs engagements souscrits au titre des accords internationaux.

5. Par cette stratégie, le PNUE place les trois crises environnementales des changements climatiques, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la pollution au cœur de ses activités.

Le PNUE s'efforcera de remédier à ces crises par des interventions multipartites porteuses de changement ciblant les causes profondes et les facteurs de ces crises, et produisant des effets plus profonds et plus étendus pouvant constituer le socle de résultats positifs socialement et économiquement, tout en réduisant les vulnérabilités à l'appui du développement durable. Le PNUE veillera à ce que la science reste au centre de tous les processus de prise de décisions, y compris sur les questions émergentes, et à ce que la primauté du droit en matière d'environnement continue d'améliorer la gouvernance environnementale mondiale, en étroite coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement et dans la droite ligne du Programme 2030. Le PNUE œuvrera également en collaboration avec ses nombreux partenaires, accélérant les interventions systémiques qui impliquent les acteurs financiers et économiques ayant un impact sur l'environnement, tout en mettant à profit les potentialités des technologies numériques pour transposer à plus grande échelle la viabilité environnementale.

6. Cette stratégie quadriennale éclaire la voie pour la première moitié de la décennie d'action, pour permettre au PNUE de renforcer la réponse collective des Nations Unies aux crises des changements climatiques, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la pollution.

La réforme du système des Nations Unies pour le développement offre une opportunité exceptionnelle de donner les moyens à l'Organisation de s'attaquer aux crises environnementales et socioéconomiques mondiales. Le PNUE tirera parti de cette occasion pour renforcer son rôle de guide, rehausser le niveau d'ambition et accélérer et transposer plus largement les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable, dans l'esprit de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable lancée par le Secrétaire général.

7. Ces principes sont au cœur de la stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2022–2025.

II. Analyse de la situation : les modes de consommation et de production non viables sollicitent à l'excès les ressources de la Terre

A. La dégradation rapide de l'environnement constitue une menace non seulement pour notre bien-être social et économique mais également pour la réalisation des objectifs de développement durable

8. L'expansion des activités humaines et les modes de consommation et de production de moins en moins durables mettent à l'épreuve l'environnement de la planète. Au cours des 50 dernières années, la population humaine mondiale a doublé, l'extraction de matières premières a triplé, la production d'énergie primaire a plus que triplé, la croissance économique a été multipliée par cinq ou presque, et le commerce mondial par 10 (PNUE, 2019d). Néanmoins, plus de 820 millions de personnes souffrent encore de la faim (FAO *et al.*, 2019). La consommation humaine devrait continuer à augmenter étant donné que la population, l'urbanisation et le revenu par habitant ne cessent de croître. La consommation par habitant dans les pays développés dépasse généralement de loin celle des pays en développement. Les terres, les masses d'eau douce et les océans sont surexploités aux fins de la production alimentaire, des infrastructures, de l'industrie et des établissements humains. Un volume allant jusqu'à 400 millions de tonnes de métaux lourds, de solvants, de boues toxiques et d'autres déchets industriels sont rejetés chaque année dans les eaux mondiales (IPBES, 2019).

9. La pollution cumulée des substances chimiques et des déchets et les phénomènes des changements climatiques, de la perte de biodiversité, de la dégradation des écosystèmes, de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Les capacités mondiales de production chimique ont presque doublé entre 2000 et 2017 (PNUE, 2019c). Les engrais utilisés pour l'agriculture qui pénètrent dans les écosystèmes côtiers ont produit plus de 400 « zones mortes » dans les océans, représentant au total une surface de plus de 245 000 km² — une zone plus étendue que la superficie du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Diaz et Rosenberg, 2008). La pollution marine par les plastiques a été multipliée par 10 depuis 1980 (PNUE, 2019c ; 2019d). Sur les 45 mégapoles pour lesquelles on dispose d'observations, seules quatre atteignent les conditions des lignes directrices

de l'Organisation mondiale de la Santé relatives à la qualité de l'air (Cheng *et al.*, 2016). Les changements climatiques, les produits chimiques, les déchets, la pollution et l'utilisation non durable des terres, des eaux et des océans peuvent mener, isolément ou en se combinant, à la dégradation des écosystèmes et de leur capacité à fournir les services qui sont cruciaux pour le bien-être des êtres humains et de la nature (FAO *et al.*, 2019 ; IPBES, 2019 ; GIEC, 2019 ; IRP, 2019a ; PNUE, 2019c ; 2019d).

10. **À mesure que l'environnement se modifie, le risque augmente de franchir des seuils qui bouleversent des systèmes socioécologiques essentiels, ce qui aboutit à des menaces telles que de nouvelles pandémies ou des changements soudains dans l'approvisionnement alimentaire** (IPBES, 2019 ; GIEC, 2019 ; IRP, 2019a ; PNUE, 2019b). Si les tendances et scénarios possibles indiquent de nets progrès au fil du temps sur les volets de la lutte contre la faim, de l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement adéquats ainsi que de l'accès à des services énergétiques modernes, ceux-ci ne sont toutefois pas suffisants pour réaliser les cibles associées des objectifs de développement durable d'ici 2030 (IPBES, 2019 ; GIEC, 2019 ; PNUE, 2019d). Par exemple, en 2018, le coût des dégâts causés par les catastrophes climatiques s'élevait à environ 155 milliards de dollars (PNUE, 2019d). Les pertes économiques mondiales dues à la diminution de la productivité de la main d'œuvre, l'augmentation des coûts des soins de santé et la réduction du rendement des cultures pourraient équivaloir à 1 % du produit intérieur brut (PIB) mondial en 2060 (OCDE, 2016). Toute progression supplémentaire des changements climatiques accroît les risques, en particulier ceux qui sont liés à la pauvreté et à la faim, à la santé et au bien-être, et à l'accès à une eau propre (PNUE, 2019d). Une mauvaise qualité de l'eau entraîne de nombreux coûts économiques, y compris ceux qui ont trait à la dégradation des services écosystémiques ; au traitement de l'eau et à la santé ; aux conséquences sur les activités économiques telles que l'agriculture, la pêche, la fabrication industrielle et le tourisme ; et aux pertes en termes de la valeur des biens et des opportunités de développement futur. En outre, les tendances négatives actuelles de la biodiversité et de l'intégrité des écosystèmes compromettent les progrès accomplis dans la réalisation des cibles des objectifs de développement durable relatives à la pauvreté, à la faim, à la santé, à l'eau, au climat et aux villes (IPBES, 2019 ; PNUE, 2019d). À titre d'exemple, la pollinisation zoophile est indispensable à plus de 75 % des cultures vivrières, notamment de nombreux fruits et légumes ainsi que des cultures de rente importantes des pays en développement, telles que le café, le cacao et les amandes (IPBES, 2019). La disparition des pollinisateurs menace la production des cultures commerciales au niveau mondial, qui représentent annuellement entre 235 et 577 milliards de dollars (IPBES, 2019).

11. **La façon dont évoluent les changements environnementaux au niveau planétaire est disproportionnée par rapport aux buts et objectifs convenus au niveau international.** La communauté internationale est en passe d'échouer à réaliser les objectifs environnementaux arrêtés au niveau international. La température moyenne de la surface terrestre a déjà augmenté d'environ 1° C par rapport à celle de l'ère préindustrielle. Au rythme actuel des émissions de gaz à effet de serre, il est probable que le réchauffement atteigne 1,5 °C au début des années 2030. En suivant les engagements actuels, la planète s'engage vers un réchauffement de 3 ou 4 °C, voire davantage, et même le maintien du réchauffement à ce niveau exige que les engagements actuels soient remplis (GIEC, 2018). Un climat changeant implique une sollicitation excessive des ressources en terres et en eau douce, en sus des risques existants pour les moyens de subsistance, la biodiversité, la santé des êtres humains et des écosystèmes, les infrastructures et les systèmes alimentaires (GIEC, 2019). Sur les huit millions d'espèces de plantes et d'animaux que compte la planète (y compris les insectes), un million sont menacées d'extinction (IPBES, 2019).

12. **Remédier à la dégradation de l'environnement exige un effort intégré axé sur le climat, la biodiversité, les substances chimiques et les déchets, les ressources naturelles, et la pollution.** Il est encore possible, techniquement, de limiter l'augmentation de la température moyenne de la planète à un niveau nettement inférieur à 1,5°C si tous les pays prennent immédiatement des mesures plus ambitieuses pour réduire leurs émissions de l'ensemble des gaz à effet de serre. De telles mesures ambitieuses nécessiteront un renforcement des capacités et un appui financier et technologique suffisant. Une évaluation rigoureuse des bénéfices et risques potentiels est fondamentale pour poursuivre l'action politique. Plus nous utiliserons les ressources naturelles de manière rationnelle, plus le taux des émissions de gaz à effet de serre sera bas à l'échelle de l'économie mondiale (IRP, 2019a ; 2019b). La biodiversité ne peut être conservée, utilisée durablement et restaurée que si l'on s'attaque à l'ensemble des facteurs sous-jacents de changement, y compris les facteurs économiques à l'origine de l'exploitation et de la destruction d'habitats essentiels. Les effets néfastes de la pollution par les produits chimiques et les déchets sur l'environnement et la santé humaine peuvent être considérablement réduits en mettant en œuvre les cadres internationaux existants, en consolidant la base scientifique de l'élaboration des politiques

et de la prise de décisions, et en encourageant les innovations et les capacités durables et économes en ressources qui permettent de contenir les produits chimiques nocifs, de réduire leur utilisation et de les éliminer progressivement.

B. Les incidences négatives sur le développement humain, l'augmentation des inégalités et les difficultés auxquelles est confronté le multilatéralisme risquent de détourner l'attention de la dimension environnementale du développement durable

13. **Les perspectives macroéconomiques mondiales se sont assombries pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), accélérant l'augmentation des inégalités à travers le monde et menaçant de réduire à néant les progrès importants réalisés dans le domaine du développement durable.** En juin 2020, le Fonds monétaire international (FMI) a projeté une croissance mondiale de -4,9 % en 2020 et prévu « un impact négatif particulièrement sérieux de la pandémie pour les ménages à faible revenu dans le monde entier, susceptible d'accroître considérablement les inégalités » (FMI, 2020). Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a alerté sur le fait que, pour la première fois depuis 20 ans, le développement humain mondial devrait décliner en 2020 (PNUD, 2020). « Reconstruire en mieux » exige de mieux évaluer et gérer les moyens qui sous-tendent le progrès humain, environnemental, institutionnel et économique.

14. **Non seulement les inégalités socioéconomiques croissantes approfondissent le clivage entre les nantis et les démunis, mais la perte des acquis gagnés dans la lutte contre la pauvreté au cours des dernières décennies suscite également des inquiétudes grandissantes.** Même avant l'apparition de la COVID-19, on estimait que les inégalités avaient augmenté de manière continue pour plus de 70 % de la population mondiale (Nations Unies, 2020d), creusant davantage le fossé entre les différents pays et à l'intérieur d'un même pays. Les grandes tendances et les influences mondiales, telles que les innovations technologiques, l'urbanisation et les migrations, qui s'ajoutent aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement et à l'épuisement des ressources, se combinent pour amplifier encore ces inégalités, tout en sapant les perspectives de développement de manière générale. Les modes actuels de production et de consommation, ainsi que les degrés d'inégalité qui les accompagnent, mettent en péril la réalisation du Programme 2030 dans sa totalité (groupe indépendant de scientifiques nommés par le Secrétaire général, 2019).

15. **Les personnes en situation de pauvreté, les femmes et les enfants risquent de se retrouver plus vulnérables face aux pressions qui s'exercent sur l'environnement, celles-ci conduisant à une concurrence accrue pour des ressources naturelles rares et, potentiellement, à la migration, à l'instabilité et au conflit.** À l'échelle mondiale, 24 % des terres sont en état de dégradation. Plus d'1,5 milliard de personnes, dont 74 % vivent dans la pauvreté, dépendent directement de ces terres (Sena, 2019). D'ici 2050, plus de 143 millions de personnes en Afrique sub-saharienne, en Asie du Sud et en Amérique latine — ce qui représente 2,8 % de la population de ces régions — seront devenus des migrants internes. L'une des principales causes en seront les changements climatiques et leurs effets, les personnes quittant des zones moins viables où les ressources en eau seront plus rares et la productivité des cultures plus faible ou des zones touchées par l'élévation du niveau de la mer et les ondes de tempête (Rigaud *et al.*, 2018).

16. **Mettre en place des modes de consommation et de production plus durables aux niveaux local, national, régional et mondial, en s'appuyant sur un cadre élaboré sous l'égide des Nations Unies, est indispensable pour réduire les inégalités, créer des emplois et protéger l'environnement.** L'extraction et la transformation des ressources génèrent plus de 50 % des effets des changements climatiques au niveau mondial et plus de 90 % de la perte de biodiversité sur la planète (IRP, 2019a). Pourtant, les deux indicateurs de la consommation des ressources, à savoir l'« empreinte matérielle » et la « consommation matérielle nationale », qui sont communs aux cibles 12.2 et 8.4 des objectifs de développement durable, montrent l'un et l'autre une tendance négative à long terme continuant d'augmenter à l'échelle mondiale (groupe indépendant de scientifiques nommés par le Secrétaire général, 2019 ; PNUE, 2019e). Ceci indique que le rythme d'extraction des matières premières dans le monde est trop élevé par rapport à la croissance démographique et à la croissance économique (groupe indépendant de scientifiques nommés par le Secrétaire général, 2019). Inverser cette tendance exige de transformer nos économies, aussi bien en ce qui concerne la manière dont nous produisons, transformons, utilisons et gérons les ressources naturelles dans nos systèmes socioéconomiques que la manière dont nous concevons et mettons en œuvre nos politiques fiscales et économiques nationales. Sur le front de l'emploi, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a indiqué qu'« une transition vers une économie plus verte pouvait créer 24 millions de nouveaux emplois dans le monde d'ici 2030 si les politiques adéquates sont mises

en place » (OIT, 2018). Appliquer en priorité la transition vers une consommation et une production durables aux secteurs qui utilisent beaucoup de ressources pourrait permettre d'obtenir des gains très importants sur les plans économique, social et environnemental, et ce, dans des délais souvent courts. Par exemple, les secteurs de l'agriculture, des aliments et des boissons, ainsi que du bâtiment et de la construction représentaient quasiment 70 % de l'empreinte matérielle totale mondiale en 2015, tout en figurant parmi les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre (Initiative sur le cycle de vie *et al.*, 2018). Transformer ces secteurs pour réduire les émissions et accroître la circularité sera crucial au cours des prochaines années.

17. **L'égalité entre les sexes et une approche fondée sur les droits de l'homme sont essentielles pour mettre fin à toutes les formes de discrimination et pour assurer des avancées sur la voie de la viabilité environnementale** (Forum économique mondial, 2019). Les changements climatiques et la crise démographique ne sont pas indépendants des considérations de genre : une charge lourde et déséquilibrée pèse sur les femmes, qui représentent 80 % des personnes déplacées du fait des changements climatiques (Habtezion, 2016). Les femmes en âge de procréer et les enfants sont particulièrement vulnérables. Les femmes sont à créditer pour 60 à 80 % de la production alimentaire dans les pays en développement (ASDI, 2009) ; cependant, elles sont souvent exclues des droits à la propriété foncière et des processus décisionnels connexes, les lois et pratiques traditionnelles, religieuses et coutumières qui prévalent dans 123 pays limitant leur liberté de revendiquer et de protéger leurs biens fonciers (OCDE, 2014). Les femmes et les enfants sont souvent employés dans les secteurs informels et ainsi plus exposés aux risques que présentent, par exemple, les activités minières artisanales ou la collecte des déchets. Ces inégalités sont encore accentuées par une faible représentation politique, avec seulement 25 % des sièges parlementaires occupés par des femmes dans les gouvernements du monde entier (UIP, 2020). Un exercice tendant à faire un bilan des avancées à l'égard de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, 25 ans après son adoption, révèle que « des lacunes importantes subsistent et qu'il existe toujours des obstacles, notamment, des barrières structurelles, des pratiques discriminatoires et la féminisation de la pauvreté » (Nations Unies, Commission de la condition de la femme, 2020). D'après les estimations, il faudra en moyenne un autre siècle pour parvenir à la parité des sexes au niveau mondial. Les peuples autochtones sont un autre groupe qui, bien que représentant moins de 6 % de la population mondiale, est reconnu pour son rôle de gestion de 80 % de la biodiversité de la planète, via la connaissance écologique traditionnelle (Nations Unies, 2009 ; Sobrevila, 2008). Les peuples autochtones peuvent également contribuer aux solutions climatiques par le savoir écologique, les systèmes juridiques et les cultures traditionnels (Assemblée générale des Nations Unies, 2019c).

18. **Soixante-quinze ans après la signature de la Charte des Nations Unies, le multilatéralisme environnemental continue à revêtir une importance primordiale.** Les défis mondiaux tels que les changements climatiques, les niveaux élevés de pollution, la destruction de la nature et la pandémie de COVID-19 sont autant de signes évidents de la nécessité de promouvoir une bonne intendance de l'environnement et la coopération pour la protection de l'environnement. Une telle coopération multilatérale doit apporter des solutions pour le développement durable qui intègrent la santé, l'éducation, la réduction de la pauvreté et le bien-être économique et social. Dans ses perspectives économiques pour 2020, l'ONU a averti que « dans le contexte d'une érosion de l'engagement à l'égard du multilatéralisme — sur la scène économique ou politique — la capacité de la communauté internationale à contenir et à résoudre les conflits a diminué » (Nations Unies, 2020c). Redynamiser le multilatéralisme est essentiel pour réaliser le Programme 2030. Un jalon important sera franchi en 2025, lorsque l'Organisation célébrera son 80^e anniversaire et que la période couverte par la présente stratégie touchera à sa fin. Il faut saisir cette occasion.

C. **Saisir l'occasion de renforcer la réforme du système des Nations Unies pour le développement en améliorant l'accès aux données environnementales et leur utilisation et veiller à ce que la révolution numérique vienne faciliter, et non pas entraver, la mise en œuvre du volet environnemental du Programme 2030**

19. **La réforme du système des Nations Unies pour le développement fournit le cadre pour apporter aux pays des orientations de politique générale et un appui technique intégrés en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de réaliser les objectifs de développement durable.** L'ONU doit se montrer ambitieuse dans sa collaboration avec ses partenaires pour accroître la viabilité environnementale via des données analytiques pointues et pour soutenir les États Membres en favorisant les conditions nécessaires pour répondre aux demandes qu'ils ont formulées au paragraphe 88 du document « L'avenir que nous voulons ». La coordination des travaux à l'échelle du système des Nations Unies sur les bilans communs de pays et

les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, par l'intermédiaire des équipes de pays de l'Organisation, a déjà démontré l'importance d'intégrer l'environnement dans le suivi et la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

20. Des données, évaluations et compétences environnementales de haute qualité, fiables, ouvertes, partagées et ventilées par sexe sont cruciales pour appuyer les efforts d'intégration dans l'ensemble du système des Nations Unies. Outre le fait qu'elles contribuent à l'exécution de la stratégie du Secrétaire général relative aux données pour 2020–2022 (Nations Unies, 2020a), les interventions possibles pour garantir une intégration renforcée des données et analyses environnementales comprennent : a) participer au développement de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » et veiller à une meilleure utilisation de la comptabilité et des statistiques, y compris les données produites dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement, afin de promouvoir le développement durable ; b) consolider, par l'intermédiaire du Groupe de la gestion de l'environnement, les accords multilatéraux sur l'environnement et la collaboration interorganisations, la mise en œuvre du cadre de stratégies pour l'environnement à l'échelle du système des Nations Unies, des indicateurs de l'état de l'environnement et de la surveillance de l'environnement, et la généralisation des mesures étayées par les statistiques et les sciences environnementales, y compris via des analyses intégrées couvrant les trois dimensions du développement durable ; c) collaborer avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres plateformes multilatérales pour appuyer les stratégies visant à atteindre les objectifs de développement durable impliquant les différents accords multilatéraux sur l'environnement en ce qui concerne les méthodes et analyses relatives aux indicateurs ; d) stimuler la concertation avec les équipes de pays des Nations Unies pour étayer les bilans communs de pays sur lesquels s'appuient les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; et e) veiller à ce que le PNUE, par le biais du tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial, fournisse la plateforme numérique mondiale principale permettant aux gouvernements et au grand public de visualiser l'état de l'environnement mondial et les pressions qui s'exercent sur celui-ci, et tenir compte de ces analyses pour établir des politiques qui soient bénéfiques pour l'environnement et le développement durable.

21. Les institutions doivent, à tous les niveaux, évoluer parallèlement au rythme et à l'ampleur des innovations technologiques dans l'espace numérique. La numérisation de la société et de l'économie, et les avancées sur le plan de l'intelligence artificielle, offrent une opportunité formidable de développer une plus grande viabilité, résilience et transparence en matière d'environnement. La technologie transforme les modes de vie, autant dans les pays développés que dans les pays en développement, et il sera nécessaire de renforcer la coopération au sein du système des Nations Unies et au-delà pour garantir que les objectifs, politiques et stratégies conservent leur pertinence dans le paysage économique, social et environnemental en évolution. Dans le même temps, il importera d'être conscient de la fracture numérique dans le monde : en effet, presque 87 % de la population utilise Internet dans les pays développés contre 19,1 % dans les pays les moins avancés. En outre, pour les pays les moins avancés, l'écart entre les sexes en ce qui concerne les utilisateurs d'Internet s'élevait à 42,8 % en 2019 (contre 17 % au niveau mondial) (UIT, 2019). De par le monde, la technologie numérique évolue plus vite que les capacités de la société à la régir. On comprend de mieux en mieux qu'un bond sociétal doit être effectué simultanément à la révolution technologique. La transparence sur la performance environnementale et les empreintes carbone des biens et services doivent demeurer un objectif partagé, conformément avec les normes et critères convenus au niveau multilatéral. De plus, l'accès aux données et informations environnementales concernant les modifications de l'environnement est primordial pour une bonne gestion de l'environnement et pour encourager la participation des communautés et des groupes défavorisés. Pour que la prise de décisions renforce l'équité, il faut tirer profit de la technologie pour inclure davantage les personnes risquant d'être laissées pour compte. En même temps, les considérations environnementales liées à l'utilisation de technologies de plus en plus numériques, de l'extraction des terres rares à la consommation en énergie des appareils et des centres de données, doivent faire l'objet d'un examen continu.

D. Enseignements tirés : s'appuyer sur les expériences passées pour des résultats plus concluants à l'avenir

22. Le PNUE s'efforce de s'améliorer continuellement et a adopté un modèle de gestion évolutive, constamment actualisé par un suivi et une évaluation exhaustifs de sa performance.

23. En 2019, le PNUE s'est lancé dans un processus de transformation pour devenir plus efficace dans l'exécution de son mandat, avec une plus grande intégration opérationnelle et une focalisation plus claire, et en tirant les enseignements du passé. Ce processus s'est traduit

par une évolution de ses capacités et de son identité en tant qu'organisation, dans le but de produire des résultats plus efficaces. La présente stratégie s'appuie donc sur les possibilités et les recommandations en matière d'améliorations ayant émergé de ce processus de transformation, qui tient compte des enseignements tirés des stratégies à moyen terme antérieures, ainsi que de divers examens et audits internes et externes (PNUE, 2019a).

E. Investir dans le personnel pour un changement organisationnel durable

24. **Promouvoir et renforcer les changements dans les attitudes et comportements des personnes, et créer des moyens de communiquer les retours d'information entre l'ensemble du personnel, jouent un rôle de premier plan dans une gestion réussie du changement organisationnel** (CCI, 2019d). Le PNUE continuera à bâtir une organisation aux résultats positifs et axée sur l'amélioration des performances, en faisant appel aux compétences et aux connaissances du personnel pour forger de nouvelles formes de comportements, tout en constituant des équipes collaborant à tous les niveaux et en développant un leadership stratégique, davantage axé sur la coopération, et affectant les ressources aux priorités convenues. S'appuyant sur un diagnostic progressif des caractéristiques de la culture de l'organisation et des comportements au sein de celle-ci, le PNUE investira dans l'offre de formations au personnel en matière de connaissances, de compétences et d'attitudes allant dans le sens d'une exécution plus cohérente, en interne, des aspirations de l'organisation énoncées dans la présente stratégie, ainsi que dans l'examen des capacités acquises. En établissant des systèmes de supervision et d'entraide des pairs plus solides, le PNUE assurera que les enseignements se traduisent en capacités à long terme et, à terme, améliorent les procédures quotidiennes de travail, jetant les bases d'une transformation de la culture de l'organisation qui améliore les prestations.

F. Bien faire les choses sur le plan du genre : mieux prendre en compte l'égalité des sexes et les droits de l'homme

25. **Malgré la désignation de coordonnateurs pour les questions de genre et l'introduction en 2018 des critères « prise en compte des droits de l'homme » et « équité entre les sexes » comme critères à part entière pour l'évaluation des projets, la performance du PNUE, pour ce qui est de produire des résultats en termes de genre et de droits de l'homme à l'échelle des projets, reste faible** (PNUE, 2019c). Si le PNUE participe déjà au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et avait, en 2019, atteint ou dépassé 8 de ses 17 indicateurs relatifs à l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-Femmes, 2019), cela n'est toutefois pas suffisant. Le PNUE s'emploiera à mettre en œuvre en tous points la résolution 4/17 de l'Assemblée pour l'environnement sur la promotion de l'égalité des sexes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles dans la gouvernance de l'environnement. Le PNUE soutiendra pleinement les États membres pour les aider à réaliser l'objectif de développement durable 5 pour ce qui concerne l'environnement, appelant à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de la prise de décisions environnementales, et y accèdent sur un pied d'égalité. L'accent sera mis sur la transposition effective, dans les opérations, des dimensions du genre et des droits de l'homme et sur les questions de non-discrimination dans la conception des programmes et projets. Le PNUE veillera à ce que les activités dans leur ensemble soient abordées à travers le prisme du genre pour garantir que les perspectives d'égalité des sexes et de droits de l'homme soient complètement intégrées en appliquant les principes associés. Les liens entre les indicateurs de l'égalité des sexes, les données ventilées par sexe et les recommandations de politique générale seront examinés et mis en pratique, de même que les boucles de rétroaction tenant compte du genre et les cadres de suivi renforcés. Le PNUE recueillera également les bonnes pratiques pouvant être partagées à l'échelle du système des Nations Unies.

26. **Le PNUE investira pour rendre son personnel (y compris celui des accords multilatéraux sur l'environnement) mieux à même de comprendre, mettre en œuvre, surveiller et analyser les questions de l'égalité des sexes et des droits de l'homme, ainsi que les questions croisées de genre et de non-discrimination**, dans le but d'intégrer les objectifs correspondants dans les travaux analytiques et opérationnels de l'organisation. Au-delà de la conception et du suivi de projets, le PNUE fournira également un appui à la mise en œuvre des programmes et projets pour assurer que les questions de genre soient intégrées sur l'ensemble du cycle des programmes : pas seulement au stade de la conception, mais sur toute la durée de vie des projets, y compris pendant la mise en œuvre et l'évaluation des projets, avec des boucles de rétroaction pour une amélioration continue.

G. Parvenir à une structure organisationnelle qui renforce la responsabilité collective

27. **L'obligation de rendre des comptes est capitale pour un fonctionnement opérationnel efficace et transparent, notamment en coopération et coordination avec les accords multilatéraux sur l'environnement** (Nations Unies, 2019b). Le PNUE reverra sa structure organisationnelle, y compris l'attribution des rôles et responsabilités de direction dans ses divisions et bureaux régionaux, afin de garantir un alignement rigoureux avec les priorités énoncées dans la présente stratégie. Dans le cadre de ce processus, le PNUE insistera, pour le personnel de direction, sur l'amélioration de l'affectation des tâches et de leur mise en œuvre pour des résultats plus cohérents, inclusifs et efficaces. En vue de mener à bien les réformes de gestion des Nations Unies, le PNUE améliorera également les contrôles et le respect des normes de qualité en interne, pour une meilleure performance. À cette fin, le PNUE actualisera et perfectionnera ses normes de contrôle et de gestion internes, en assurant le contrôle de l'exécution, en identifiant les opportunités d'accroître l'efficacité et en assurant le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, notamment en matière de gestion des risques institutionnels.

H. Mettre davantage l'accent sur la gestion axée sur les résultats

28. **Le PNUE reconnaît que la transition continue vers une gestion axée sur les résultats concerne tout autant la transformation de la culture interne de l'institution que la gestion en elle-même. L'utilisation de données et de méthodes de suivi et d'évaluation est essentielle dans le cadre du processus de décision** (Nations Unies, 2019b). Le PNUE augmentera ses capacités internes pour obtenir des résultats et mettra en place des indicateurs qui correspondront aux objectifs de l'organisation afin de mettre en évidence les véritables changements réalisés. Il procédera également à une réforme du cycle des projets, investira dans les ressources humaines et renforcera ses capacités en proposant une formation interne sur mesure et en créant des réseaux techniques au sein de l'organisation qui peuvent aider à l'exécution des programmes, tout en élaborant des normes fiduciaires et de gouvernance de premier ordre qui prennent appui sur des outils de gestion du risque institutionnel. Comme indiqué dans son programme de travail, le PNUE utilisera, dans la mesure du possible, les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ou ceux arrêtés au niveau international en matière d'environnement dans son cadre de résultats afin de rehausser le niveau d'ambition. En outre, il s'efforcera de suivre l'évolution de la situation sur le long terme plutôt que sur une seule période biennale ou sur les quatre années couvertes par cette stratégie. À cette fin, le PNUE aura recours à des mesures d'impact, des tableaux de bord sur l'exécution des projets et un classement des projets afin de mesurer l'efficacité et d'évaluer le taux d'adhésion à ses produits et ses services. Les projets qui n'auront pas eu d'effets démontrés sur les principaux indicateurs après une période donnée et plusieurs itérations seront clos. Le PNUE s'emploiera également à suivre les principaux indicateurs numériques et à faire rapport à ce sujet, y compris pour les médias sociaux (par ex., engagement, portée, orientation et taux de conversion), le rendement des plateformes (par ex., utilisateurs uniques, nouveaux utilisateurs et utilisateurs habituels, pages des sessions et durée de celles-ci, téléchargements et appels d'interface de programmation d'application) et l'assimilation (par ex., références, utilisation des données, application dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, et couverture médiatique).

I. Mobiliser les ressources et s'appuyer sur les partenariats pour renforcer l'efficacité

29. **Il est indispensable de pérenniser les contributions au Fonds pour l'environnement et les ressources affectées d'une manière non contraignante pour que le PNUE puisse être à même d'accomplir les tâches prioritaires convenues par les États membres et présenter des résultats tangibles** (Nations Unies, 2019b). Comme l'a montré le sondage en ligne mené en 2020 sur le financement du PNUE, il importe de poursuivre les efforts entrepris par le PNUE et ses partenaires pour élargir et garantir les ressources financières nécessaires à l'exécution de cette stratégie, notamment par une meilleure compréhension des facteurs qui favorisent ou freinent le versement, par les États membres, de leurs contributions financières (PNUE, 2020a). Le PNUE poursuivra le dialogue avec les États membres sur ces questions et définira de façon stratégique son avantage comparatif et ses besoins financiers, tant s'agissant des ressources de base que des fonds préaffectés, et examinera de manière exhaustive les diverses sources potentielles de financement. Le PNUE emploiera aussi des méthodes stratégiques et novatrices en matière de mobilisation des ressources (Nations Unies, 2019b), notamment par le biais d'une meilleure communication sur l'utilité du Fonds pour l'environnement et les résultats obtenus grâce à son soutien, ainsi que sur les effets d'un financement de base insuffisant sur les efforts déployés par le PNUE en matière de mise en

œuvre. Le PNUE actualisera sa stratégie de mobilisation des ressources, qui date de 2017, afin de prendre en compte les décisions récentes de l'Assemblée pour l'environnement ainsi que les résultats du sondage en ligne de 2020, et élaborera un plan complet de mise en œuvre de la stratégie, assorti de délais précis et de ressources connexes. Il mettra également à jour sa stratégie de partenariat afin de renforcer son avantage comparatif et le faire correspondre au niveau d'ambition rehaussé en matière de mobilisation de ressources afin de réaliser ses priorités stratégiques.

III. Une stratégie à moyen terme pour la décennie d'action

A. Vision du PNUE pour le Programme 2030 – une stratégie à l'horizon 2025 avec des perspectives pour 2050

30. **L'analyse de la situation montre que le monde doit faire face à trois crises environnementales d'ampleur : les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité et la pollution.** Ces crises sont toutes le fait de l'activité humaine et de modes de consommation et de production non viables. Il est essentiel de remédier à ces crises afin d'améliorer la santé environnementale mais aussi sociale et économique, comme l'a montrée la crise de la COVID-19. Un environnement sain, des populations en bonne santé et des économies saines sont les bases nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable².

31. **Le Secrétaire général a souligné qu'alors que débute la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, [...] il faut convaincre les populations que les Nations Unies sont utiles à tous et que le multilatéralisme offre de réelles solutions pour relever les défis mondiaux** (Nations Unies, 2019a). Conformément à son mandat, le PNUE saisira l'occasion offerte par cette décennie d'action pour démontrer l'utilité du multilatéralisme en façonnant activement un avenir plus équilibré, plus équitable et durable pour tous dans lequel l'environnement se trouve au cœur des prises de décision politiques et économiques et tous les pays sont en bonne voie pour réaliser leurs objectifs et aspirations dans le domaine de l'environnement.

32. **La stratégie actuelle à moyen terme esquisse la contribution du PNUE au Programme 2030 et à la décennie d'action**, qui sera apportée au cours de la période 2022–2025 tout en ayant une perspective étendue à l'horizon 2050 s'agissant de la viabilité de la planète pour les populations, la prospérité et l'équité³.

B. Principes stratégiques essentiels à la vision du PNUE pour le Programme 2030 et à sa contribution à la décennie d'action

33. **Le PNUE soutiendra une mise en œuvre intégrée et équilibrée du Programme 2030.** Il continuera de renforcer les capacités des États membres et des partenaires afin d'intégrer la question de l'environnement dans tous les aspects du développement durable, en tirant parti des interactions et des retombées positives des 17 objectifs de développement durable. En tant qu'organisme responsable des 26 indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, le PNUE s'emploiera à promouvoir des approches intégrées de la planification et de la mise en œuvre qui favorisent la prise en compte de projets environnementaux dans les politiques et programmes nationaux tout en se rattachant à d'autres objectifs de développement comme les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la croissance économique et l'emploi.

34. **Le PNUE renforcera la capacité des institutions à mettre en œuvre des programmes tenant compte de la problématique femmes-hommes.** L'égalité des sexes est un facteur multiplicateur et transversal de durabilité ainsi qu'un moyen efficace de traiter des problèmes de pauvreté, de santé, de sécurité alimentaire et d'accès à l'énergie. Au cours de la période 2022–2025, le PNUE tirera parti des possibilités offertes par les objectifs de développement durable pour renforcer la capacité institutionnelle des décideurs, du personnel du PNUE et de ses partenaires principaux afin

² Plus de la moitié des objectifs de développement durable sont axés sur l'environnement ou traitent de la durabilité des ressources naturelles et plus de 86 des 169 cibles concernent directement l'environnement, dont une au moins est présente dans chacun des 17 objectifs de développement durable (PNUE, 2016).

³ Le sixième rapport de la série *L'avenir de l'environnement mondial* indique qu'il est essentiel de conserver une approche prospective en privilégiant une vision à l'horizon 2050 afin d'évaluer les voies de développement à suivre pour concrétiser le volet environnemental des objectifs de développement durable et de progresser dans les objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier dans les domaines d'interaction que sont la consommation et la production durables, le bien-être des êtres humains (y compris s'agissant de la pollution) et la base des ressources naturelles (notamment s'agissant de l'appauvrissement de la biodiversité et des changements climatiques).

d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes. Le PNUE facilitera l'accès à l'information des parties prenantes et des partenaires publics et soutiendra l'élaboration et la mise en place de politiques et de stratégies relatives à l'environnement qui tiennent compte de l'égalité des sexes. Il renforcera les partenariats stratégiques avec ses principaux partenaires afin d'obtenir des engagements et d'encourager la prise de mesures collectives visant à faire évoluer les rapports entre les sexes afin de pouvoir réaliser les objectifs de développement durable.

35. En collaboration avec ses nombreux partenaires, le PNUE produira des résultats porteurs de changement. Il mettra sa planification et ses initiatives en conformité avec le Programme 2030 et d'autres objectifs environnementaux convenus à l'échelle internationale, et travaillera à obtenir des résultats transformateurs qui iront au-delà de la période de quadriennale couverte par cette stratégie. Le PNUE recensera les principales mesures porteuses de changement pour l'environnement qui entraîneront les changements systémiques souhaités au cœur du développement durable. En collaboration avec ses partenaires, le PNUE s'attaquera en priorité à ces facteurs déterminants en tirant parti d'un « multilatéralisme connecté » qui produit plus d'impact à plus grande échelle et rassemble les organismes du système des Nations Unies, les organisations régionales, les institutions financières internationales et d'autres acteurs essentiels (Secrétaire général des Nations Unies, 2020b). Afin de réaliser cet objectif, le PNUE établira une typologie de projets qui se conformeront aux critères suivants :

- a) S'aligner sur les principaux domaines de travail du PNUE, en particulier sur la mise en œuvre de la présente stratégie, avec une forte aspiration à obtenir des résultats qui entraîneront des changements transformateurs dans le domaine du développement durable ;
- b) Mettre en œuvre de nombreux objectifs de développement durable, en s'étendant aux dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable ainsi qu'à d'autres objectifs et aspirations environnementaux convenus à l'échelle internationale, dont les résolutions de l'Assemblée pour l'environnement ;
- c) Proposer des concepts nouveaux et/ou novateurs qui offrent la possibilité de « brûler les étapes » et d'éviter ainsi d'appliquer des modèles dépassés tout en conservant une vision claire qui permet de se connecter à l'expertise variée des partenaires extérieurs et d'en tirer profit, donnant ainsi lieu à un développement, des effectifs, une mise en œuvre et un financement conjoints ;
- d) Démontrer le rendement des sommes investies en utilisant de façon optimale les ressources pour obtenir les résultats escomptés.

36. Le PNUE fournira une « ligne de visée » claire quant à la mise en œuvre du Programme 2030, allant des objectifs environnementaux convenus à l'échelle internationale aux mesures prises à l'échelle régionale et nationale. Il poursuivra les aspirations formulées au niveau mondial concernant les objectifs de développement durable tout en fournissant une aide en réponse aux besoins et aux réalités des pays et en tenant compte des différences entre les processus d'intégration régionaux, les capacités et les niveaux de développement. Grâce à ses bureaux régionaux, le PNUE renforcera sa participation stratégique auprès des mécanismes interinstitutions, y compris les commissions et forums régionaux sur le développement durable, les plateformes collaboratives régionales⁴ et les coalitions thématiques. Cela permettra d'obtenir un meilleur consensus et d'améliorer la cohérence institutionnelle sur le développement durable tout en renforçant la mise en œuvre de la stratégie commune des Nations Unies relative aux priorités régionales des objectifs de développement durable.

37. Le PNUE mettra pleinement à profit la réforme du système des Nations Unies pour le développement afin d'étendre son champ d'action en tant qu'autorité mondiale de l'environnement pour aider tous les États membres à réaliser les objectifs de développement durable. Grâce au travail effectué avec les organismes apparentés du système des Nations Unies et par leur biais, le PNUE soutiendra les équipes de pays des Nations Unies en fournissant des données et des analyses sur l'environnement afin que les analyses communes des pays soient fondées sur des données scientifiques. Les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable comprendront à leur tour des composantes environnementales solides, fournissant ainsi

⁴ Conformément aux orientations données par les États Membres dans la résolution E/RES/2019/15 visant à réaménager les moyens régionaux des Nations Unies, le Secrétaire général a créé une plateforme collaborative régionale susceptible d'absorber les mécanismes de coordination faisant double emploi pour encourager la collaboration en matière de développement durable entre les différents organismes du système des Nations Unies pour le développement qui œuvrent au niveau régional.

des orientations et des voies claires à l'ensemble du système des Nations Unies afin d'apporter un soutien aux dimensions environnementales du développement durable.

38. **Le PNUE mènera des actions collectives sur la durabilité environnementale, la résilience et les menaces pour l'environnement dans tous les domaines couverts par la Charte des Nations Unies, notamment la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement durable, qui relèvent de son mandat.** L'équipe dirigeante des Nations Unies a collectivement décidé de mettre en place une approche commune visant à intégrer la biodiversité et des solutions fondées sur la nature au développement durable dans la planification et la mise en œuvre des politiques et des programmes des Nations Unies (Secrétaire général des Nations Unies, 2020a). Le PNUE s'appuiera sur cet engagement collectif interinstitutions pour soutenir les changements systémiques qui permettront au Secrétariat de l'ONU, ainsi qu'aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies de progresser sensiblement dans les programmes de travail sur le climat, la nature et la pollution.

39. **Le PNUE renforcera la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire⁵ afin de permettre à tous les États membres de progresser sur la voie de la durabilité environnementale tout en favorisant les complémentarités grâce à la coopération Nord-Sud.** Le PNUE encouragera la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans ses politiques, ses programmes et ses partenariats⁶. Grâce à une collaboration permanente avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et d'autres organismes du système multilatéral, des gouvernements et des organisations non gouvernementales, le PNUE renforcera la mobilisation régionale et les liens interinstitutions pour surveiller plus étroitement et suivre les questions politiques et stratégiques relatives à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, tout en encourageant la coopération Nord-Sud et en appuyant le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement⁷.

40. **Le PNUE s'emploiera à « ne laisser personne de côté » tout en mettant davantage l'accent sur les besoins spécifiques des États touchés par une catastrophe ou un conflit.** Il prendra en compte les besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement en facilitant leur accès au financement, à la technologie et aux solutions novatrices pour les aider à construire des économies et des sociétés plus résilientes et solidaires dans le monde post-COVID. Dans le cadre de sa contribution, le PNUE donnera la parole aux personnes les plus vulnérables face à la dégradation de l'environnement, notamment les femmes, les peuples autochtones et leurs communautés, les enfants et les jeunes.

41. **Une attention particulière sera accordée au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030.** En axant son travail sur les besoins particuliers des pays qui sont exposés aux catastrophes naturelles et aux conflits ou touchés par ceux-ci, le PNUE apportera une aide aux États membres pour qu'ils mettent pleinement en œuvre le Cadre de Sendai. Il appuiera également les missions de maintien et de consolidation de la paix ainsi que les missions humanitaires et politiques des Nations Unies qui exigent des réponses spécifiques aux dimensions environnementales d'une crise. Afin d'optimiser la prévention et le degré de préparation, le PNUE appuiera les capacités en matière d'alerte et d'intervention rapides, notamment par une meilleure compréhension des liens entre les changements climatiques, l'extraction des ressources naturelles, la sécurité et la migration. Enfin, le PNUE s'engagera dans des programmes d'appui d'urgence et de sortie de crise à court et moyen terme en aidant les États membres à prendre en compte les considérations environnementales dans leurs activités de contrôle, d'évaluation et de planification afin de mieux répondre à ces crises et de se rétablir plus rapidement.

⁵ La coopération Sud-Sud est un processus par lequel « deux ou plusieurs pays en développement visent leurs objectifs nationaux propres ou partagés de développement des capacités en échangeant les compétences, les ressources et le savoir-faire technique, et par des actions régionales et interrégionales collectives, y compris les partenariats associant les gouvernements, les organisations régionales, la société civile, les universités et le secteur privé, pour leur [...] avantage mutuel dans les régions et entre elles ». La coopération triangulaire met en jeu « des partenariats, animés par le Sud, entre deux ou plusieurs pays en développement, appuyés par un ou plusieurs pays développés ou une ou plusieurs organisations multilatérales, aux fins de la mise en œuvre de programmes et projet de coopération au développement » [définitions issues du Plan-cadre de 2016 contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (SSC/176/3)].

⁶ La stratégie du PNUE en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire (https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/31654/SSTC_Strategy.pdf?sequence=1&isAllowed=y), adoptée en mars 2020, servira de document-cadre à toutes les activités entreprises dans ce domaine pendant la décennie 2020–2030.

⁷ Adopté en 1978 par la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement.

IV. Objectifs prioritaires du PNUE : des programmes thématiques, de base et d'appui pour rehausser le niveau d'ambition

Trois crises planétaires – trois objectifs stratégiques interdépendants

42. Au cours de la période quadriennale couverte par cette stratégie, le PNUE définira clairement sa vision, qui englobe le Programme 2030 et la décennie d'action (et au-delà), en élaborant des réponses et en déployant des solutions devant permettre d'atteindre trois objectifs stratégiques, interdépendants et complémentaires :

- a) « Stabiliser le climat⁸ » pour que les émissions nettes de gaz à effet de serre soient réduites à zéro et que la résilience face aux changements climatiques soit établie ;
- b) « Vivre en harmonie avec la nature » (SCDB, 2010) pour que l'humanité prospère en harmonie avec la nature ;
- c) Se diriger « vers un monde sans pollution⁹ », pour prévenir et contrôler la pollution et assurer une bonne qualité environnementale et une santé et un bien-être meilleurs pour tous.

Trois principaux domaines d'action...

43. Pour donner suite aux conclusions de son analyse de situation, le PNUE s'attaquera à trois crises planétaires par le biais de trois sous-programmes thématiques sur l'action climatique, l'action en faveur de la nature et l'action contre les produits chimiques et la pollution (voir figure). Comme ces trois domaines sont étroitement liés entre eux, le programme de travail du PNUE pour 2022–2023 (UNEP/EA.5/3/Add.1) décrit la méthode adoptée par l'organisation, qui vise à obtenir des avantages multiples et des résultats mutuels permettant de contribuer à la réalisation de la vision du PNUE pour une planète durable et pour la santé et le bien-être des populations.

...qui reposent sur deux sous-programmes de base...

44. Afin d'atténuer les effets des changements climatiques et de s'y adapter, de mettre fin à la dégradation de la nature et de stopper la pollution, le PNUE s'appuiera sur ses compétences de base et fondera ses activités sur l'analyse des connaissances scientifiques dominantes et crédibles tout en tirant parti de son expertise en matière de droit de l'environnement et de gouvernance. Depuis que le PNUE a été créé en 1972, les sciences environnementales et le droit de l'environnement ont été des piliers essentiels et constants sur lesquels se sont appuyés ses travaux, éclairant sa participation et ses activités menés dans tous les autres domaines d'action connexes. Le PNUE renforcera son action dans ces principaux domaines de travail en intensifiant ses efforts par le biais de deux sous-programmes de base sur l'interface science-politique et la gouvernance de l'environnement.

... et sont facilités par deux sous-programmes d'appui

45. Les connaissances scientifiques et la gouvernance de l'environnement ne suffiront pas pour provoquer les changements requis pour assurer un avenir plus durable sans pollution et où la nature et le climat sont stabilisés. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il sera essentiel de s'engager aux côtés des institutions financières et des entreprises pour s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables. Cette transition sera au cœur d'un sous-programme d'appui sur la transformation financière et économique.

46. En parallèle, alors que le monde devient de plus en plus connecté, il sera primordial de passer au numérique pour systématiser, intégrer et démocratiser les données, les connaissances et les informations sur l'environnement afin de créer de nouvelles possibilités de collaboration et obtenir davantage de résultats. Ce sera l'objet du sous-programme d'appui sur la transformation numérique.

⁸ Soutenant sans réserve la mise en œuvre équilibrée des engagements en matière d'atténuation et d'adaptation au titre de l'Accord de Paris.

⁹ En 2017, les États membres ont adopté une déclaration ministérielle intitulée « Vers une planète sans pollution » (UNEP/EA.3/HLS.1), en tant que principal document final de la troisième session de l'Assemblée pour l'environnement. Dans cette déclaration, les ministres de l'environnement ont prié le Directeur exécutif du PNUE d'élaborer un plan de mise en œuvre sur la question d'une planète sans pollution qui serait examiné par l'Assemblée pour l'environnement à sa quatrième session. L'Assemblée pour l'environnement a ensuite adopté le plan de mise en œuvre « Vers une planète sans pollution » en 2019 par sa résolution 4/21.

47. Le PNUE appliquera une approche axée sur trois points à l'ensemble de ses sept sous-programmes :

- a) Utiliser les dernières avancées scientifiques dans le cadre de la collecte et de l'affichage des données ;
- b) Travailler avec les décideurs, les partenaires concernés issus des milieux scientifiques et industriels, les peuples autochtones et les communautés locales, les groupes vulnérables, les investisseurs et les acteurs non-gouvernementaux, ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies ;
- c) Travailler dans les régions et les pays, et à tous les niveaux infranationaux, au renforcement d'une gouvernance de l'environnement efficace et de la primauté du droit en matière d'environnement.

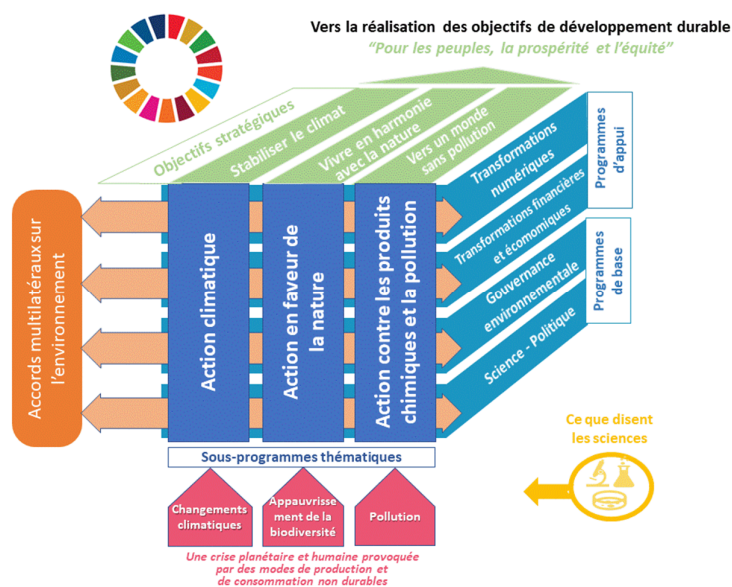
48. Les sept sous-programmes du PNUE permettront d'appuyer, d'accélérer et d'intensifier le passage à des modes de consommation et de production durables¹⁰ afin d'assurer la viabilité de la planète pour les populations et de parvenir à la prospérité et à l'équité. Cet objectif sera réalisé au moyen des mesures suivantes :

- a) Accroître l'appui pour opérer une transition équitable vers l'énergie propre, l'utilisation rationnelle des ressources et la circularité dans l'utilisation de l'énergie, des matériaux et d'autres facteurs de production dans les secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre et gros consommateurs de ressources, notamment l'agriculture, afin d'adopter des cibles visant zéro émission nette ou des émissions plus faibles ;
- b) Plaider en faveur de processus de production efficaces, circulaires et plus propres pour obtenir des biens et des services qui permettent de réduire la dégradation de l'environnement et de détoxifier les terres, les villes, les océans, les rivières et l'air ;
- c) Renforcer l'appui aux politiques fondées sur la gestion écosystémique et aux pratiques réparatrices et régénératrices afin de réduire la fragmentation des habitats par l'agriculture et les systèmes alimentaires, les industries extractives, les infrastructures et d'autres chaînes de valeur à forte intensité de ressources et néfastes pour la nature ;
- d) Accroître les activités de sensibilisation et de partage des informations sur les mécanismes, les programmes et les outils éducatifs et comportementaux afin d'éclairer et d'influencer les choix des consommateurs par une meilleure connaissance des empreintes chimique, gaz à effet de serre, environnementale (utilisation des ressources et production de déchets) associées aux biens et services ;
- e) Promouvoir la mise en conformité de la finance privée (investissement, activités bancaires et assurances) avec les principes de durabilité, de responsabilité et de zéro émission nette afin de pouvoir influencer ensuite les décisions prises en matière d'investissement et de production.

49. Il est essentiel que toute action menée dans le cadre des sous-programmes du PNUE se fasse en collaboration avec les accords multilatéraux sur l'environnement afin de renforcer les synergies d'accroître l'impact. En venant compléter la législation nationale et les accords bilatéraux, les accords multilatéraux sur l'environnement forment la base juridique internationale prédominante des efforts mondiaux entrepris pour traiter des questions d'environnement. Le partenariat avec les accords multilatéraux sur l'environnement continuera d'être la pierre angulaire du soutien que le PNUE apporte aux pays dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030.

¹⁰ La mise en œuvre de ces mesures sera appuyée par les politiques, les outils et les méthodes établis par le biais des programmes d'appui et des programmes sectoriels du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables/réseau One Planet, de l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier, du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte et d'autres initiatives qui soutiennent la transition vers des économies vertes inclusives. Conserver le Cadre décennal/réseau One Planet jusqu'en 2030 permettra de continuer à soutenir les efforts faits par les pays en vue de réaliser les objectifs de développement durable 8 et 12.

Stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2022–2025 : en route vers 2030



A. Sous-programmes thématiques

1. Action climatique

50. **Il est essentiel de concentrer sérieusement les efforts sur l'Accord de Paris pour que l'action climatique collective s'inscrive dans le cadre du développement durable.**

Pour atteindre une stabilité climatique à long terme, les pays devront réaliser des progrès équilibrés en vue de respecter leurs engagements en matière d'atténuation et d'adaptation au titre de l'accord de Paris, notamment « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C » et « renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et promouvoir la résilience climatique et un développement à faible émission de gaz à effet de serre » (CCNUCC, 2016). S'agissant d'une transition vers la stabilité climatique conforme aux objectifs de développement durable, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris reconnaissent que :

- a) D'ici 2025, les pays et les entités juridiques adopteront graduellement plus de voies de décarbonisation, de dématérialisation et de résilience ;
- b) D'ici 2025, les pays et les parties prenantes auront accru la capacité, le financement et l'accès aux technologies permettant d'atteindre les objectifs d'adaptation et d'atténuation de l'Accord de Paris ;
- c) D'ici 2025, les acteurs étatiques et non étatiques auront adopté des mesures au titre du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris.

51. **Les résultats escomptés pour 2030 de ce sous-programme du PNUE sont « que les actions gouvernementales et non gouvernementales en matière de développement soient compatibles avec les objectifs à long terme d'atténuation et de résilience de l'Accord de Paris ».**

52. Le sous-programme relatif à l'action climatique sera mis en œuvre sur la base des principes ci-après :

- a) **Appuyer les réductions d'émissions des pays et des parties prenantes et l'adaptation aux changements climatiques afin de faciliter des interactions plus fortes entre la science, la politique, la finance, la technologie et l'économie :** le PNUE aidera les pays à recevoir un large appui en faveur des stratégies et décisions politiques et du marché compatibles avec les informations scientifiques les plus récentes, y compris celles émanant des sciences sociales, et à promouvoir une consommation et une production durables afin de produire les effets les plus importants possible en termes d'atténuation des changements climatiques et d'accroissement de la résilience. L'engagement du secteur financier et la mise en place de partenariats avec le secteur privé seront essentiels pour orienter les investissements publics et privés vers des choix et des modèles d'activité durables suffisamment motivés pour aider les pays à atteindre leurs objectifs et à satisfaire

leurs aspirations climatiques en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris, ainsi que leurs objectifs de développement durable ;

b) *Aider les pays et les parties prenantes à parvenir à une décarbonisation rapide, juste et globale, conformément à leurs engagements et aspirations climatiques* : le PNUE adoptera une approche multisectorielle et de la chaîne de valeur qui offrira des opportunités pour : déployer en temps opportun des solutions d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à tous les niveaux géographiques ; mettre fin à la déforestation et à la perte d'habitat ; remettre en état les écosystèmes dégradés ; exploiter le potentiel des océans et des écosystèmes côtiers ; changer la façon dont nous produisons et consommons des aliments ; adopter des pratiques commerciales plus circulaires et plus économes en ressources ; et redessiner nos villes et nos secteurs des transports ;

c) *S'appuyer sur les pays qui peuvent contribuer à produire l'effet le plus important tout en soutenant les plus vulnérables* : le PNUE aidera tous les pays à élever le niveau de leur ambition en matière d'atténuation, en accordant une attention particulière aux pays dont les émissions sont les plus importantes. Parallèlement, le PNUE continuera de soutenir les mesures d'adaptation tout en intégrant des aspects liés à la santé humaine, à la prise en compte des questions de genre, à la sécurité de l'environnement et à l'élimination de la pauvreté, en particulier dans les pays les plus vulnérables et qui en ont le plus besoin, à savoir ceux touchés par des catastrophes et des conflits, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Cela favorisera les aspirations collectives incluses dans les contributions déterminées au niveau national et les stratégies à long terme en vertu de l'Accord de Paris et d'autres instruments stratégiques ;

d) *Promouvoir des politiques et des actions en faveur de pratiques de consommation et de production durables qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre* : le PNUE aidera les gouvernements, les entreprises et les particuliers à faire des choix éclairés pour accroître la production et la demande de biens et de services plus économes en ressources et générant moins d'émissions, en s'appuyant sur les travaux des analyses pertinentes du Groupe international d'experts sur les ressources (IRP) et en soutenant un nombre croissant de pays dans l'identification des points chauds d'émissions de gaz à effet de serre dans les économies nationales ;

e) *Obtenir des résultats tangibles grâce à des partenariats et à des approches intégrées* : afin d'en intensifier l'effet, le PNUE canaliserait et intensifierait ses actions par le biais de réseaux et de partenariats, y compris les mécanismes financiers et technologiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat, ainsi que le Centre-Réseau des technologies climatiques et le Comité exécutif de la technologie). Pour parvenir à une meilleure synergie, en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, y compris avec les équipes de pays des Nations Unies et d'autres entités des Nations Unies, les actions climatiques du PNUE suivront une approche intégrée liant l'environnement aux piliers des activités des Nations Unies : paix et sécurité, droits de l'homme et développement.

Le sous-programme relatif à l'action climatique mettra à profit l'avantage comparatif du PNUE pour atteindre trois résultats pour 2025

a) **Résultat 1 : les décideurs à tous les niveaux adoptent des voies de décarbonisation, de dématérialisation et de résilience**

53. **En collaboration avec ses réseaux¹¹, le PNUE aidera les pays à tirer pleinement parti des opportunités offertes par la décarbonisation, la dématérialisation et la résilience et à les rattacher à des aspirations climatiques plus ambitieuses.** Le PNUE se concentrera sur les secteurs où les émissions sont les plus élevées¹², sur la base des informations scientifiquement crédibles les plus récentes sur leur part des émissions nationales et leur rôle pour assurer la résilience du tissu socio-économique. Le PNUE préparera et mettra en évidence des possibilités d'action dans

¹¹ Le PNUE soutient plusieurs réseaux et partenariats scientifiques (p. ex., le World Adaptation Science Programme), technologiques (le Centre-Réseau des technologies climatiques) et financiers (la Net-Zero Asset Owner Alliance), et dans tous les secteurs clés (par ex., Unis pour l'efficacité, la Cool Coalition, la Sustainable Rice Platform, le Programme ONU-REDD, le Partenariat pour des carburants et des véhicules propres et la Global Alliance on Buildings and Construction). La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, menée par le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), sera une plateforme décisive pour faire progresser les approches écosystémiques des changements climatiques. L'ensemble des partenariats actuels et futurs sera décrit dans le programme de travail et les stratégies opérationnelles approfondies.

¹² Y compris l'énergie, l'industrie, l'agriculture, la foresterie, les transports, la construction et la finance, entre autres.

ces secteurs par le biais de partenariats axés sur l'action, y compris des alliances avec le secteur privé, et appuiera l'adoption au niveau des pays de solutions durables allant des approches écosystémiques aux technologies durables et aux pratiques de dématérialisation, conformément aux priorités nationales. Un accent particulier sera mis sur l'introduction et l'adoption de meilleures technologies fondées sur des données probantes, y compris des technologies numériques, pour les intégrer dans les politiques et décisions sectorielles et nationales. Le PNUE aidera les pays à intégrer ces opportunités dans leurs aspirations climatiques renouvelables, en les rattachant à des ajustements dans les cadres politiques et réglementaires qui informent les contributions déterminées à l'échelle nationale et les stratégies à long terme, ainsi qu'à la planification de l'adaptation aux changements climatiques (par ex., les systèmes d'alerte rapide).

54. **Le PNUE aidera les pays à catalyser le soutien du public et la volonté politique en faveur de l'action climatique.** Il fera également l'éloge des changements sociétaux positifs pour le climat, tout en créant des emplois et permettant une transition juste. Le PNUE s'efforcera d'éveiller le soutien du public axé sur la science en faveur d'une défense ambitieuse du climat et appuiera le comportement durable des consommateurs. Le PNUE continuera de créer un lien entre les décideurs et le public, en tirant parti, par exemple, du réseau One Planet pour faire part des avantages de l'utilisation de produits durables et de l'adoption de modes de vie durables tout en communiquant des informations qui soutiennent l'intérêt économique d'un tel changement¹³. En facilitant l'accès du public aux informations sur l'environnement et en augmentant la sensibilisation du public par l'éducation formelle et non formelle, l'action menée par les jeunes et les campagnes locales seront des leviers de changement clés qui modifieront les connaissances et les attitudes dans l'ensemble de la société.

b) Résultat 2 : les pays et les parties prenantes accroissent la capacité, le financement et l'accès aux technologies permettant d'atteindre les objectifs d'adaptation et d'atténuation

55. **Le PNUE facilitera la collecte, le partage et la validation interinstitutionnels des connaissances et des capacités liées au climat aux niveaux national et infranational.** Il contribuera à renforcer les capacités et à promouvoir la coopération entre les ministères sectoriels qui participeront à la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation, tout en assurant une plus grande participation des autorités infranationales au partage des connaissances et des données et à la prise de décisions connexes afin de faciliter les synergies et d'harmoniser les efforts. Le PNUE évaluera en outre le potentiel, les risques et les lacunes en lien avec les mesures de lutte contre les changements climatiques afin d'accroître la transparence et la responsabilité et de promouvoir la génération de connaissances.

56. **Le PNUE s'emploiera à rapprocher les pays des solutions de technologie climatique** en apportant une assistance technique, un renforcement des capacités et des conseils sur les solutions technologiques, et un accès accéléré aux technologies climatiques pour favoriser un développement résilient face aux changements climatiques et générant peu d'émissions à la demande des pays bénéficiaires, y compris par l'intermédiaire du Centre-Réseau des technologies climatiques et d'autres partenaires. Le PNUE facilitera également l'élaboration de politiques habilitantes, et de cadres juridiques et réglementaires propices pour trouver des solutions technologiques adaptées aux besoins de chaque pays en tirant profit de l'expertise des réseaux mondiaux d'entreprises et des institutions technologiques.

57. **Le PNUE appuiera l'alignement accéléré des finances privées et publiques sur les objectifs de financement à long terme de l'action climatique de l'Accord de Paris.** Il motivera l'adoption de modèles économiques et de marché durables susceptibles de favoriser un virage stratégique vers des voies à faibles émissions et résilientes dans les investissements des secteurs public et privé et la planification à long terme dans tous les secteurs. Tirant parti de ses partenariats et de ses plateformes multipartites, le PNUE apportera son soutien à la conception et la mise en œuvre accélérées de politiques publiques et d'incitations fiscales qui permettent de faire face aux risques et aux effets climatiques dans le cadre d'un environnement d'investissement propice à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. La fourniture d'informations fiables, accessibles et de pointe sur l'environnement, y compris sur les politiques publiques et les incitations, qui réduisent l'incertitude et les risques dans la prise de décisions, continuera d'être un atout central dans les interventions du PNUE.

¹³ Le réseau One Planet est un partenariat multipartite ouvert sous l'égide du PNUE qui vise à accélérer le passage à une consommation et une production durables dans les pays développés et en développement et à mettre en œuvre l'objectif de développement durable 12 au titre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. <https://www.oneplanetnetwork.org/>.

c) **Résultat 3 : les acteurs étatiques et non étatiques adoptent des contrats-cadres de transparence renforcés dans le cadre de l'Accord de Paris**

58. **En collaboration avec ses réseaux et partenaires, y compris le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le FEM, le PNUE aidera les pays à respecter leurs obligations en matière de transparence et d'autres rapports qu'ils sont tenus de présenter** en vertu de la Convention et mettra en œuvre le cadre de transparence renforcé pour l'action et le soutien mis en place au titre de l'Accord de Paris¹⁴. Le PNUE mettra à profit son rôle d'autorité axée sur les données pour aider les institutions nationales à suivre et à rendre compte des actions climatiques, notamment par l'établissement d'inventaires de gaz à effet de serre ; la cartographie des progrès réalisés dans leurs contributions déterminées au niveau national et leurs actions d'adaptation ; et le suivi du soutien financier fourni et mobilisé. L'amélioration des dispositions nationales existantes et des cadres réglementaires connexes sera au cœur de ces actions. Des synergies seront recherchées avec les accords multilatéraux mondiaux et régionaux sur l'environnement, y compris avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en ce qui concerne les travaux menés pour soutenir la transition vers un cadre de transparence renforcé et avec l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, afin de faciliter la coordination et la complémentarité entre les obligations d'établissement de rapports et contribuer à une plus grande cohérence dans le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions en vertu des accords multilatéraux sur l'environnement.

59. **Le PNUE aidera les pays à évaluer et à mieux rendre compte de leurs capacités et circonstances nationales liées au climat**, y compris de leurs besoins en matière de renforcement des capacités et de technologie et des domaines à améliorer, en particulier pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que des tendances connexes en matière de financement, d'investissement et de commerce.

60. **Par l'intermédiaire de ses réseaux et de ses partenaires, le PNUE encouragera les parties prenantes non gouvernementales, y compris le secteur privé et la communauté financière, à accroître la cohérence et la transparence dans la déclaration de leurs actions climatiques.** Cela contribuera à accroître la confiance mondiale dans l'orientation des modèles d'activité et des décisions de marché vers des voies de décarbonisation et de résilience.

61. **Le PNUE aidera les pays à mesurer leurs progrès réalisés vers la décarbonisation et la résilience en vue de renforcer leur engagement dans le processus de bilan mondial**¹⁵. Le PNUE fournira les meilleures informations scientifiques disponibles et les meilleures pratiques pour guider les pays vers une évaluation efficace des progrès réalisés et de la nécessité d'intensifier l'action et le soutien financier pour améliorer le niveau de leur ambition climatique. Par l'intermédiaire du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), de l'IRP et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et de ses rapports phares (par ex., le *Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions*), le PNUE communiquera la compilation la plus à jour et technique des critères mesurables des changements climatiques et des connaissances sectorielles. Cela favorisera l'engagement des pays envers le bilan mondial, avec l'intention d'accroître le respect de l'Accord de Paris d'une manière plus transparente. À cette fin, et en partenariat avec d'autres organisations pertinentes, le PNUE facilitera le dialogue entre les acteurs gouvernementaux et les parties prenantes non gouvernementales, y compris les autorités infranationales, les entreprises et la société civile, afin d'ajouter de la valeur et d'accroître l'exactitude, la responsabilité et la pertinence des informations recueillies et communiquées par les décideurs. Le PNUE, motivé par la nécessité d'assurer une plus grande ambition climatique en accord avec les aspirations des contributions déterminées au niveau national et des stratégies à long terme et d'autres instruments stratégiques, s'efforcera aussi d'aider

¹⁴ L'article 13 de l'Accord de Paris a établi un cadre de transparence renforcé pour l'action et le soutien visant à aider les pays dans la déclaration de leurs émissions de gaz à effet de serre, de leurs progrès accomplis vers leurs contributions déterminées au niveau national, de leurs effets sur les changements climatiques et de leur adaptation à ces derniers, du soutien fourni et mobilisé et du soutien nécessaire et reçu. Le cadre de transparence renforcé inclut également des processus selon lesquels les experts techniques examinent les informations communiquées et un examen multilatéral critique par les pairs où les pays peuvent se poser mutuellement des questions.

¹⁵ L'article 14 de l'Accord de Paris a fait du bilan mondial son principal mécanisme de relèvement du niveau d'ambition. Tous les cinq ans, les pays s'engageront dans le processus d'évaluation des progrès collectifs réalisés vers la réalisation des objectifs à long terme de l'Accord. Ce processus d'inventaire vise à éclairer la série de contributions déterminées au niveau national suivante afin d'accroître leur niveau d'ambition ; il offre également la possibilité d'évaluer la nécessité d'intensifier les actions et le soutien.

les pays à augmenter leurs capacités à utiliser les informations sur les changements climatiques dans les décisions de planification et d'investissement en matière de développement et à surveiller les tendances du financement de l'action climatique en vue d'accroître leur ambition.

2. Action en faveur de la nature

62. **La nature est à la base des fonctions et de la santé de la planète et, de ce fait, de la vie et de la santé de l'humanité.** « Vivre en harmonie avec la nature » signifie que « la biodiversité est valorisée, conservée, restaurée et utilisée à bon escient, en assurant les services écosystémiques, maintenant une planète saine et procurant des avantages essentiels à tous » (SCDB, 2010). La dépendance à l'égard de la biodiversité et des écosystèmes, y compris pour l'alimentation, les fibres, les matériaux, l'eau, les médicaments et la santé humaine, la régulation du climat et la protection contre les événements extrêmes, a été clairement décrite dans les évaluations de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, le *Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial* et du Groupe international d'experts sur les ressources, entre autres. La perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes nuisent à la résilience de notre économie et de nombreuses chaînes de valeur critiques de produits et, en fin de compte, entravent les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et le bien-être humain. Afin de faciliter une transition vers une vie en harmonie avec la nature conformément aux objectifs de développement durable et aux objectifs à long terme du futur cadre mondial de biodiversité pour l'après-2020, tel que convenu par les États Membres (SCDB, 2018a), il est prévu que :

- a) D'ici 2025, la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 convenu sera en bonne voie grâce aux processus nationaux de planification, de mise en œuvre, de surveillance et de communication des rapports connexes ;
- b) D'ici 2025, la biodiversité sera pleinement intégrée (SCDB, 2018b) pour le développement durable et dans un ensemble de thèmes et de secteurs clés (par ex., l'alimentation et l'agriculture, la gestion durable des forêts et le déboisement zéro, la santé, les infrastructures, les mines, le tourisme, le commerce, l'énergie, les villes, la finance, la gouvernance et la justice) afin d'obtenir de nombreux avantages et d'éviter de porter atteinte à la nature ;
- c) D'ici 2025, des mesures importantes seront prises pour réduire la dégradation des écosystèmes et renforcer la résilience des paysages terrestres et marins, l'intégrité et la conservation des écosystèmes étant utilisées comme des atouts et des outils pour réduire les risques de catastrophe et accroître la résilience sociale ;
- d) D'ici 2025, des méthodologies et des outils d'intégration de la biodiversité et des écosystèmes dans la prise de décisions en matière de consommation, d'infrastructures et de financement seront élaborés et mis à la disposition des gouvernements et des institutions financières pour qu'ils harmonisent leurs politiques et leurs portefeuilles d'investissement avec les objectifs mondiaux en matière de biodiversité.

63. **Les résultats escomptés pour 2030 de ce sous-programme du PNUE sont « le rétablissement de la nature avec une contribution positive au bien-être humain ».**

64. **Le sous-programme relatif à l'action en faveur de la nature fonctionnera sur la base des principes ci-après :**

- a) ***Ouvrir la voie à une vie en harmonie avec la nature*** : le PNUE s'efforcera d'augmenter le niveau des ambitions, d'organiser un vaste soutien et des partenariats en faveur d'un changement porteur de transformation vers le développement durable, de renforcer les cadres politiques et réglementaires et d'élargir les meilleures pratiques. Ces actions apporteront des solutions scientifiques en faveur de la nature dans tous les secteurs et niveaux de gouvernance afin d'arrêter et d'inverser la perte de biodiversité et d'intégrité des écosystèmes qui sont essentiels à de nombreuses activités économiques, ainsi qu'à la fourniture de biens et de services essentiels au bien-être humain. Ensemble, ces actions mettront le monde en bonne voie d'assurer le bon fonctionnement des écosystèmes et des garanties environnementales, l'élimination de la pauvreté, la résilience sociale, la création d'emplois verts et décents et un système économique et commercial résilient fondé sur des modes de consommation et de production plus durables, conformes aux normes convenues au niveau international.
- b) ***Produire un effet et un renforcement par le biais de partenariats*** : le PNUE consolidera ses partenariats stratégiques avec les organisations aux niveaux mondial, régional, national et local pour aider les États membres à renforcer leurs capacités, notamment en leur facilitant l'accès à des moyens financiers et technologiques appropriés pour la mise en œuvre du Programme 2030,

la réalisation des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique et de ses protocoles¹⁶, ainsi que du cadre mondial convenu de la biodiversité pour l'après-2020 et l'application des décisions pertinentes des organes directeurs d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. Le PNUE fournira des données, des connaissances et une expertise technique aux équipes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable aux niveaux mondial, régional et national afin de répondre aux préoccupations environnementales, de promouvoir une meilleure utilisation et une meilleure gestion des ressources naturelles et d'intégrer la biodiversité et les approches écosystémiques dans la planification et la mise en œuvre de cadres nationaux de développement durable et de stratégies pour les objectifs de développement durable. Il s'agira notamment de collaborer étroitement avec les secrétariats des principaux accords multilatéraux sur l'environnement, du PNUD, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin de procurer des avantages directs aux populations et à la nature dans les États membres. Le PNUE mobilisera le soutien de la société civile vis-à-vis du programme relatif à la nature par le biais de partenariats, d'investissements dans la sensibilisation et l'engagement avec des parties prenantes clés, comme le milieu universitaire, la société civile, les consommateurs, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les fournisseurs de technologie et le secteur privé. Grâce à l'engagement égal des femmes et des hommes, le PNUE veillera à ce que ce soutien soit également inclusif en matière de genre. En soutenant la communauté humanitaire et les équipes de pays des Nations Unies, le PNUE travaillera dans le cadre de son partenariat d'intervention d'urgence environnementale avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Dans le domaine de la gouvernance océanique, le Programme pour les mers régionales continuera d'être le mécanisme d'exécution du PNUE, en collaboration aussi avec d'autres organisations s'intéressant aux écosystèmes comme les organes régionaux des pêches.

Le sous-programme relatif à l'action en faveur de la nature mettra à profit l'avantage comparatif du PNUE pour atteindre trois résultats pour 2025

a) **Résultat 1 : une voie économiquement et socialement durable est établie pour mettre fin à la perte de biodiversité et d'intégrité des écosystèmes et inverser ce processus**

65. **Le PNUE aidera les États membres à élaborer des stratégies intégrées pour parvenir à un équilibre durable entre la prospérité humaine et la durabilité de la base de ressources naturelles nécessaires au développement socio-économique.** Cela impliquera de profondes transformations dans nos systèmes économiques actuels qui privatisent actuellement les avantages tout en externalisant les coûts environnementaux et contribuent considérablement aux inégalités. Le PNUE, en collaboration avec ses partenaires, appuiera ces transformations en aidant les États membres à développer des voies économiques durables qui profitent à la fois aux personnes et à la nature en mobilisant le soutien du public envers le programme relatif à la nature. La reconnaissance de la véritable valeur de la nature, ainsi que du coût de sa dégradation, est essentielle à la transition vers une économie plus durable et résiliente. Le PNUE adaptera les outils et les orientations pour l'évaluation du capital naturel ainsi que la conception et la mise en œuvre de politiques et de pratiques soutenant le passage à une consommation et une production durables. Il affinera également les critères mesurables pertinents au niveau national pour mesurer la richesse inclusive et encouragera leur utilisation dans les processus de planification du développement, se référant de près aux cibles et indicateurs des objectifs de développement durable, ainsi qu'à ceux convenus dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le PNUE aidera également les pays à élaborer des plans nationaux d'infrastructure intégrés donnant priorité aux écosystèmes et aux approches écosystémiques, y compris les infrastructures naturelles.

66. **Le PNUE aidera les pays à élaborer des politiques et des incitations qui remédient aux causes de la perte de biodiversité et encouragera les activités économiques durables et inclusives,** conformément aux normes convenues au niveau multilatéral. Il aidera les pays à développer des économies qui se fondent sur la biodiversité en tant qu'élément essentiel de leur développement économique national, ce qui assurera la durabilité et un partage équitable des avantages et renforcera la résilience sociale et environnementale.

67. **Le PNUE aidera les pays à élaborer les politiques, législations et stratégies nécessaires pour progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable et à mettre en œuvre leurs obligations respectives en vertu des accords multilatéraux sur l'environnement,** tout en

¹⁶ Y compris la Déclaration de Charm El-Cheikh : Investir dans la biodiversité pour la planète et ses peuples (CBD/COP/14/12), adoptée le 15 novembre 2018.

renforçant les institutions et les mécanismes nationaux pour suivre les progrès connexes et en rendre compte.

68. **Le PNUE favorisera le changement social et comportemental et apportera son soutien à l'éducation durable et l'action dirigée par les jeunes** par des campagnes de sensibilisation et le soutien du public, et en s'engageant dans des activités d'éducation formelles et informelles qui font évoluer les connaissances, les attitudes, les comportements et les normes pour traiter les facteurs indirects de la perte de biodiversité et de la dégradation de la nature. Le PNUE utilisera également des dispositifs d'établissement de normes et d'étiquetage pour promouvoir et améliorer les outils d'information des consommateurs existants en incluant des critères sur l'effet de produits clés sur la biodiversité, conformément aux normes convenues au niveau multilatéral.

69. **Le PNUE aidera les entités du système des Nations Unies à donner l'exemple**, autrement dit à mener leurs opérations de manière durable et à divulguer les progrès réalisés vis-à-vis des principales mesures de durabilité, y compris des indicateurs de performance en matière de biodiversité.

b) Résultat 2 : une gestion durable de la nature est adoptée et mise en œuvre dans des cadres de développement

70. **Le PNUE aidera les États membres et appuiera les équipes de pays des Nations Unies pour veiller à ce que la nature soit intégrée efficacement dans tous les secteurs clés**, au moyen d'une approche bien coordonnée mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et établissant un équilibre entre les exigences des différents secteurs. La mise en place de stratégies et de plans de développement clairs, intégrés et correctement financés, appuyés par une législation rigoureuse, peut enrayer la perte de biodiversité et engendrer une cohérence politique générale ainsi qu'un soutien public à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le PNUE jouera un rôle clé dans la fourniture d'outils normatifs et analytiques pour aider les équipes de pays des Nations Unies à intégrer les politiques et les mesures qui réduisent la perte de biodiversité et permettent de mettre en œuvre des approches écosystémiques visant à préserver l'intégrité des écosystèmes.

71. **Le PNUE alignera ses mesures sur les objectifs convenus du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, sans devancer son élaboration, en travaillant en collaboration avec les entités du système des Nations Unies et d'autres partenaires afin d'aider les pays à le mettre en œuvre et à l'intégrer dans les processus et cadres de développement nationaux.** L'appui du PNUE mettra à profit l'expérience de l'organisation dans le renforcement des capacités financières et techniques des pays permettant de respecter leurs engagements en matière de biodiversité, notamment grâce au soutien du FEM. Cela permettra aux pays, par exemple, d'adopter des approches scientifiques pour l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques ainsi que de rétablir et protéger la capacité fonctionnelle des écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce ainsi que la connectivité au sein de ces écosystèmes et entre ceux-ci. En outre, le PNUE favorisera et renforcera une gouvernance écosystémique des océans s'appuyant sur le Programme pour les mers régionales et mettra en œuvre son mandat en tant que responsable de plusieurs objectifs de développement durable, en aidant l'ensemble des États membres à protéger et restaurer les écosystèmes d'eau douce ainsi que la richesse de leur biodiversité.

72. **Le PNUE appuiera des politiques et des mesures en matière de consommation et de production durables visant à conserver, restaurer et gérer en toute sécurité la biodiversité et les écosystèmes.** Le PNUE aidera les États membres, les villes, les entreprises et les consommateurs à réutiliser, recycler et utiliser de manière plus efficace et moins polluante des produits et des matériaux qui ont tendance à avoir un fort impact sur la nature, notamment par une approche axée sur la chaîne de valeur et un appui aux populations autochtones et aux communautés locales.

73. **Le PNUE collaborera avec des organismes, des fonds et des programmes des Nations Unies afin d'aider les États membres à renforcer les liens entre biodiversité et santé** dans le but de gérer et réduire les risques tant pour la santé des êtres humains que pour celle des écosystèmes et d'intégrer la nature dans les processus décisionnels nationaux et internationaux en matière de santé publique par des approches scientifiques. Dans le contexte de l'après pandémie, cela nécessitera de lutter contre la dégradation de la nature en tant que cause profonde de zoonoses et d'autres nouvelles introductions biologiques. Les travaux visant à mettre en place des chaînes de valeur alimentaires plus durables seront au cœur de cet effort, étant donné que de nombreuses zoonoses sont provoquées par des modes de consommation et de production alimentaires non viables. Le PNUE travaillera également avec des partenaires afin de renforcer les capacités des pays à mettre en œuvre le principe « Un monde, une santé », axé sur des mesures de biosécurité, et d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre ultérieure du Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé.

Le PNUE appuiera également les efforts visant à accorder une place importante à la biodiversité dans les secteurs de la santé et de la nutrition.

74. **Le PNUE s'emploiera à élaborer et promouvoir des cadres et des normes pour le financement et les infrastructures en lien avec la biodiversité.** En exploitant le portefeuille du sous-programme d'appui sur les finances et les transformations économiques, le PNUE appuiera l'intégration de considérations relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques ainsi que des risques connexes dans les processus de prise de décisions financières et économiques. Le PNUE fournira aux gouvernements et aux institutions financières des orientations visant à obtenir des résultats positifs pour les populations et la nature, conformément au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et aux cibles environnementales pertinentes des objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur les secteurs économiques ayant un impact important sur la nature et dépendant fortement de celle-ci. Le PNUE appuiera également l'élaboration de mécanismes novateurs de financement de la conservation qui soutiennent les moyens de subsistance des populations autochtones et des communautés locales tout en contribuant à la durabilité et à la résilience ainsi qu'en renforçant les droits de ces populations et communautés.

75. **Le PNUE favorisera la durabilité et la transparence des chaînes de valeur et des méthodes de production.** Il sera essentiel de veiller à ce que l'extraction des ressources et la production de produits de base contribuent à des écosystèmes sains et des résultats justes d'un point de vue social. Le PNUE saisira les possibilités d'agir sur les pressions exercées par la demande sur la biodiversité et les écosystèmes en communiquant aux consommateurs des informations concernant l'empreinte environnementale des produits et en encourageant l'adoption de modes de consommation et de vie durables.

c) **Résultat 3 : la conservation et la restauration de la nature sont renforcées**

76. **Le PNUE favorisera des approches durables pour la gestion des ressources naturelles.** Il encouragera des transformations au niveau de la planification et de la gestion de l'utilisation des terres et de l'eau ainsi que des chaînes de valeur s'appuyant sur les ressources naturelles dans une perspective fondée sur le cycle de vie. S'appuyant sur son expérience et ses partenariats collaboratifs avec des organismes ayant des compétences spécifiques, le PNUE aidera les États membres à promouvoir des systèmes alimentaires, une agriculture et une pêche durables et résilients afin d'enrayer l'utilisation non durable des terres, la perte de biodiversité, la transformation des habitats, la pollution et les prélèvements d'eau douce ainsi que l'épuisement des ressources en eau douce et océaniques. Des systèmes alimentaires durables doivent être fondés sur la préservation d'écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce sains. Le PNUE, en collaboration avec ses partenaires, continuera d'aider les États membres à renforcer la performance environnementale de modèles agricoles durables et restaurateurs par la promotion de pratiques économes en ressources pour la nature, notamment mais pas uniquement l'agroécologie et l'agriculture régénérative. Le PNUE renforcera sa contribution à ces objectifs en s'appuyant sur ses travaux concernant notamment l'utilisation durable des terres, la comptabilisation du capital naturel, les modes de consommation et de production durables, la gestion des paysages ainsi que la restauration des écosystèmes. Le PNUE continuera d'aider les pays à restaurer, utiliser de façon durable et conserver les écosystèmes d'eau douce de manière à assurer l'approvisionnement en eau douce aux fins d'un développement durable des différents secteurs et de la société. Il continuera également d'appuyer une gestion intégrée des zones côtières ainsi qu'une planification de l'espace marin et de coopérer avec des organisations compétentes. En outre, il continuera de fournir des orientations pour renforcer les connaissances et les capacités institutionnelles permettant d'assurer un accès équitable aux avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ainsi qu'un partage juste et équitable de ces avantages et de créer une dynamique en faveur de l'utilisation durable des ressources écosystémiques terrestres, marines et d'eau douce. Une attention particulière sera également accordée à l'adoption d'approches holistiques prônant des modes de consommation et de production durables, en utilisant des connaissances autochtones et locales, appuyées par une base scientifique, des données et des statistiques solides et facilitées et renforcées par des politiques publiques et institutionnelles de passation des marchés et le choix des consommateurs.

77. **Le PNUE appuiera une gestion durable des habitats par le biais de processus et de résultats porteurs de transformation,** notamment une restauration des écosystèmes à grande échelle, complétée par un changement social et comportemental, afin de réduire au minimum les dommages causés aux écosystèmes de haute valeur, y compris les dommages causés par des catastrophes, des conflits et des changements climatiques. Le PNUE appuiera également les mesures des États membres destinées à prévenir et atténuer la dégradation des écosystèmes afin de restaurer la nature et de reconstruire la résilience, notamment au moyen d'approches écosystémiques de réduction des risques de catastrophe. S'agissant des écosystèmes forestiers,

le PNUE travaillera en collaboration avec des partenaires et dans le cadre de réseaux pour promouvoir et renforcer le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD) en tant que plateforme pour mettre fin au recul et à la dégradation des forêts. En collaboration avec la FAO, le PNUE jouera au sein du système des Nations Unies un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021–2030) pour les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce. Pour l'ensemble des écosystèmes d'eau douce (lacs, cours d'eau, zones humides, eaux souterraines), le PNUE incitera à une prise de décisions responsable tenant compte de leur importance, en utilisant des outils de pointe et des données en temps quasi-réel pour les actes illicites transfrontaliers et touchant des bassins hydrauliques locaux afin de protéger la biodiversité des eaux douces.

78. **Le PNUE fournira les outils et les orientations nécessaires pour développer des économies bleues durables** dans les zones côtières, marines et d'eau douce et favorisera une collaboration transfrontière pour la conservation, l'utilisation durable et la restauration des écosystèmes vulnérables, notamment les écosystèmes côtiers, des montagnes, des lacs, des cours d'eau et des zones humides, en particulier ceux vulnérables face aux effets des changements climatiques et de la pollution. La promotion renforcée d'un tourisme durable dans le cadre du réseau One Planet et de la Global Tourism Plastics Initiative (Initiative mondiale sur les plastiques dans le tourisme) permettra d'accroître l'appui aux politiques et pratiques qui génèrent des recettes touristiques tout en préservant la biodiversité et les écosystèmes qui attirent les touristes.

3. Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution

79. **La prévention, le contrôle et la gestion de la pollution sont essentiels pour l'amélioration de la santé, le bien-être humain et la prospérité pour tous.** Une bonne qualité environnementale et ses implications positives en termes de réduction des inégalités, des problèmes de santé, de la pauvreté et de la vulnérabilité constituent une motivation puissante pour évoluer vers une planète sans pollution. Une planète sans pollution aurait un impact positif sur la biodiversité et améliorerait la santé des écosystèmes en empêchant des dommages supplémentaires tout en accroissant la résilience. La lutte contre la pollution de l'air et les déchets est également liée à l'atténuation des changements climatiques, en particulier lorsque des mesures sont prises contre les polluants climatiques à courte durée de vie. Les produits chimiques et les déchets peuvent également être une source de création d'emplois grâce à leur réutilisation en tant que matières secondaires. Des mesures accélérées relatives aux produits chimiques et à la pollution seront bénéfiques tant pour la nature que pour les populations et seront alignées sur le cadre de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, tel que convenu par les États membres¹⁷. Le renforcement des mesures relatives aux produits chimiques et aux déchets s'appuie également sur l'expérience du PNUE dans l'élaboration de vastes projets plurisectoriels financés par le FEM. Une transition vers une planète sans pollution, en conformité avec les objectifs de développement durable, suppose que :

a) D'ici 2025, les mesures adoptées dans le cadre convenu pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 sont intégrées dans la planification et le développement au niveau national ;

b) D'ici 2025, 30 % de la population mondiale vit dans des zones où la cible intermédiaire 3 de l'OMS relative à la qualité de l'air de PM_{2,5} (particules fines) pour l'air extérieur est atteinte¹⁸ ;

c) D'ici 2025, des mesures visant modifier l'utilisation de l'azote dans l'ensemble de l'économie sont en place afin de réduire de moitié les pertes d'azote réactif anthropique dans l'environnement¹⁹ ;

¹⁷ <http://www.saicm.org/Beyond2020/IntersessionalProcess/tabid/5500/Default.aspx>.

¹⁸ Les lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air pour la qualité de l'air extérieur sont établies à un niveau visant à protéger la santé humaine. Pour les pays présentant des niveaux élevés de pollution de l'air (<https://www.stateofglobalair.org/air/>), trois cibles intermédiaires sont fixées. L'objectif est que la proportion de la population mondiale vivant dans des zones où la cible intermédiaire 3 est atteinte s'élève à 30 % d'ici 2025, par rapport aux 18 % de 2017.

¹⁹ Conformément à la Déclaration de Colombo sur la gestion durable de l'azote, qui a fait suite à l'adoption de la résolution 4/14 de l'Assemblée pour l'environnement sur la gestion durable de l'azote.

d) D'ici 2025, les capacités des pays permettant d'atteindre les cibles 6.3, 12.3, 12.4 et 14.1 des objectifs de développement durable sont renforcées²⁰.

80. **Les résultats escomptés pour 2030 de ce sous-programme du PNUE sont que « des progrès importants sont accomplis vers une planète sans pollution », en particulier dans le cadre de l'exécution du plan de mise en œuvre « Vers une planète sans pollution »⁹.**

81. **Le sous-programme d'action relatif aux produits chimiques et aux déchets sera mis en œuvre sur la base des principes ci-après :**

a) **Reconnaître que les modes de consommation et de production durables ainsi que la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets sont intrinsèquement liés et mutuellement interdépendants** : compte tenu du fait qu'il importe d'adopter des pratiques de production durables et économes en ressources, en évitant que des matières toxiques soient introduites dans la chaîne de valeur ou l'environnement ou que ceux-ci soient exposés à de telles matières, en faisant des choix de consommation mieux éclairés et en adoptant des modes de vie plus durables, ainsi que du fait que des modes de consommation et de production durables entraînent une baisse des débits de matières, des déchets et des risques pour la santé, le PNUE appuiera la conception et la mise en œuvre de politiques et de pratiques commerciales qui réduisent les substances chimiques dangereuses dans les produits et les procédés et permettent aux consommateurs de faire des choix éclairés concernant les produits et les déchets connexes ;

b) **Travailler dans le cadre de partenariats pour progresser « vers une planète sans pollution »** : le PNUE continuera de faire porter l'accent sur le traitement des différents flux de pollution et sur la collaboration avec ses partenaires, dont le secrétariat du FEM et les accords multilatéraux sur l'environnement (la Convention de Minamata sur le mercure, les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ainsi que le Protocole de Montréal). Le PNUE travaillera dans le cadre de réseaux et de forums mondiaux, régionaux et sous-régionaux, de coalitions centrées sur la réduction de la pollution, notamment la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, et sur la résistance aux agents antimicrobiens, au travers de la One Health alliance, ainsi que de forums ministériels régionaux sur la santé et l'environnement. Le PNUE collaborera avec d'autres entités des Nations Unies, notamment l'OMS, la FAO, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le PNUD, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), des institutions scientifiques, des organismes nationaux, des organisations non gouvernementales, des fondations et le secteur privé afin d'aider les États membres à œuvrer en vue de réduire la pollution ;

c) **Reconnaître que les accords mondiaux et régionaux sur l'environnement fournissent un cadre collaboratif pour la gouvernance et des mesures assorties de délais** : si les accords multilatéraux sur l'environnement sont essentiels pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, d'importants défis liés à la mise en œuvre subsistent, notamment la disponibilité de données, d'informations et de connaissances ; la conception de politiques ; une législation adéquate ; des capacités de mise en œuvre et d'application effective ainsi que des mécanismes de contrôle du respect ; la disponibilité d'infrastructures et de technologies propres accessibles ; des capacités institutionnelles et techniques ; le leadership commercial et industriel ; la collaboration intersectorielle et la coopération transfrontière ; ainsi que la réalité des coûts. Le PNUE aidera les pays à élaborer les politiques, stratégies et législations nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations respectives au titre des accords multilatéraux sur l'environnement tout en renforçant les institutions nationales et les mécanismes visant à suivre les progrès accomplis dans le domaine ainsi qu'à faire rapport sur ces derniers ;

d) **Répondre aux priorités et aux besoins des pays en matière de réduction et de prévention de la pollution** : le PNUE aidera les pays à déterminer les types de pollution et l'ampleur de celle-ci ainsi que des mesures préventives et correctives, en soulignant l'importance d'investir dans des mesures locales et nationales de lutte contre la pollution, notamment au travers des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le PNUE encouragera l'apprentissage mutuel et le transfert des politiques efficaces, des bonnes pratiques, des expériences, des initiatives et des technologies vertes au sein des pays et des contextes locaux ainsi qu'entre

²⁰ Indicateur 6.3.1 des objectifs de développement durable : proportion des eaux usées domestiques et industrielles traitées en toute sécurité ; indicateur 12.3.1 : a) indice des pertes alimentaires et b) indice du gaspillage alimentaire ; indicateur 12.4.1 : nombre de parties aux accords internationaux multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord ; indicateur 12.4.2 : a) production de déchets dangereux par habitant et b) proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement ; indicateur 14.1.1 : a) indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière et b) densité des débris de plastiques.

ceux-ci. Le PNUE se montrera attentif au respect de l'égalité des sexes dans le cadre de ces travaux, en aidant les pays à s'assurer que leurs efforts visant à réduire et prévenir la pollution tiennent compte des questions de genre ;

e) ***Appuyer les changements à l'échelle du système pour lutter contre la pollution :***

le PNUE mettra en place des mécanismes pour encourager et réorienter les financements et les investissements publics et privés au profit d'activités économiques plus propres en internalisant les coûts de la pollution dans les décisions financières, en adoptant des mesures de communication d'informations au public et en tenant des registres des rejets et des transferts de polluants. Le PNUE contribuera à renforcer la circularité et à mettre en place les conditions préalables nécessaires, notamment l'absence de produits chimiques toxiques, dans l'ensemble des chaînes de valeur. La gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets permet des approches circulaires dans des secteurs à impact élevé²¹ en offrant les connaissances et l'expérience acquises par les communautés s'agissant des produits chimiques et des déchets afin d'assurer la gestion rationnelle des substances tout au long de leur cycle de vie de façon à mettre en place des solutions circulaires novatrices et éviter des substitutions regrettables. Reconnaissant le rôle important du secteur privé dans l'élaboration de solutions de remplacement durables en comprenant bien les effets tout au long du cycle de vie, le PNUE veillera à adopter une approche à l'échelle du système. En outre, le PNUE s'emploiera à promouvoir des politiques de fin de vie (par ex., responsabilité élargie du producteur) et encouragera des pratiques qui gardent les produits plus longtemps dans l'économie, en communiquant des informations à ce sujet aux consommateurs.

Le sous-programme d'action relatif aux produits chimiques et aux déchets sera axé sur l'avantage comparatif du PNUE pour obtenir trois résultats à l'horizon 2025

a) **Résultat 1 : les résultats pour la santé des personnes et l'environnement sont optimisés par un renforcement des capacités et des initiatives dans la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets**

82. **Le PNUE encouragera le recours à des données scientifiques fiables ainsi que le partage d'informations et de connaissances sur les produits chimiques, les déchets et la pollution.**

Il favorisera et facilitera l'accès et le partage d'informations, de données et de statistiques actualisées, fiables et pertinentes. Il sera ainsi possible de prendre des mesures mieux éclairées pour prévenir la pollution et lutter contre la pollution et ses impacts et promouvoir des changements systémiques à tous les niveaux de gouvernance et au niveau des consommateurs. Le PNUE aidera les pays à entreprendre des analyses et à utiliser des outils permettant de déterminer les secteurs économiques et les produits les plus polluants. Il travaillera avec des partenaires pour aider les pays à mettre en place des registres des rejets et des transferts de polluants et à établir des liens entre ceux-ci et le Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial du PNUE.

83. **Le PNUE accélérera la réorientation des politiques au profit d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.** Il appuiera la conception de cadres et de politiques réglementaires intégrés, cohérents et reposant sur des données scientifiques, sur la base du principe du pollueur-payeur, entre autres, et au moyen d'approches fondées sur le cycle de vie. Cela aidera à renforcer la mise en œuvre et l'efficacité – en tirant parti des données environnementales que les technologies numériques ont permis de mieux comprendre – et à réduire considérablement les effets nocifs des produits chimiques gravement préoccupants pour la santé publique²². Le PNUE appuiera les efforts visant à mettre fin à la production, à la distribution et au commerce de ces produits chimiques et encouragera une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets conformément aux objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets. Le PNUE alignera ses mesures sur les objectifs et les résultats convenus du cadre de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, à mesure que ceux-ci seront établis, en appuyant les pays dans leur mise en œuvre et en fournissant un appui technique sur les questions préoccupantes, les données et informations scientifiques ainsi que les indicateurs, conformément aux résolutions de l'Assemblée pour l'environnement²³. Des politiques de consommation et de production durables seront menées, en concordance avec la vision du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables

²¹ Secteurs industriels à forte consommation de produits chimiques (sur la base du *Global Chemicals Outlook II*) (par ex., systèmes alimentaires et agricoles, industries extractives, transport, bâtiment et construction, énergie, électronique, produits pharmaceutiques et textiles).

²² https://www.who.int/ipcs/assessment/public_health/chemicals_phc/en/.

²³ Par exemple, les résolutions 4/8 et 2/7 de l'Assemblée pour l'environnement sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et la résolution 1/5 de l'Assemblée pour l'environnement sur les produits chimiques et les déchets.

(A/CONF.216/5). En outre, le PNUE soutiendra également les États membres et les parties prenantes dans leurs efforts visant à prévenir et atténuer les menaces pesant sur l'environnement et la santé grâce à l'application du principe « Un monde, une santé »²⁴.

84. **Le PNUE renforcera les institutions et les capacités permettant d'agir.** Il apportera aux États membres un appui en termes de capacités techniques et de renforcement institutionnel, notamment pour la mise en œuvre de systèmes nationaux intersectoriels de gestion des produits chimiques et d'approches intégrées de financement, par la promotion du partage des connaissances et des informations, un appui à l'élaboration des politiques, un appui aux interventions rapides, des outils et des bonnes pratiques. Des approches intégrées dans le cadre d'une mobilisation multisectorielle, en particulier des secteurs de la santé et de l'environnement, seront appuyées à tous les niveaux et en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies concernés, notamment dans le contexte de la réponse du PNUE à la crise de la COVID-19 et de la préparation aux pandémies à venir.

85. **Le PNUE relèvera son niveau d'ambition et d'initiative en vue de modes de vie durables et plus sains par des activités de plaidoyer, la désignation de champions et son pouvoir de mobilisation.** Compte tenu des enseignements tirés et des expériences acquises dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, le PNUE tirera parti du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et mobilisera le soutien des décideurs politiques, des jeunes, des universités, de la société civile, des institutions financières et du secteur privé afin de susciter un appui en faveur d'un changement positif en matière d'environnement, en réduisant et en prévenant la pollution et en encourageant des modes de vie durables et plus sains. Le PNUE, en collaboration avec des partenaires, peut toucher des millions de personnes au travers de campagnes dynamiques telles que #BreatheLife, #CleanSeas, #BeatPollution et #TimeforNature, la célébration de la Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus²⁵ et l'Engagement mondial pour une nouvelle économie du plastique.

b) Résultat 2 : la gestion des déchets est améliorée, notamment au moyen de processus circulaires, de la récupération en toute sécurité des matières premières secondaires et de la réduction progressive des sites de brûlage à l'air libre et de décharge

86. **Le PNUE intégrera les trois « R » (réduire, réutiliser et recycler) et des processus circulaires dans l'ensemble des flux de déchets tout en assurant une récupération en toute sécurité des matières premières secondaires.** Il s'agira d'appuyer la réduction du nombre des sites de décharge au niveau mondial ; de coopérer avec la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et d'autres parties prenantes, notamment des entreprises, des instituts de recherche, le secteur de la gestion des déchets et des groupes de la société civile, afin de trouver des solutions novatrices permettant de renforcer la circularité dans l'ensemble des secteurs industriels à forte consommation de ressources et de produits chimiques ; de proposer des solutions de remplacement pour les modèles économiques linéaires actuels ; et de travailler avec des municipalités et des organismes de développement pour créer des possibilités d'emploi au niveau local. Il s'agira également d'intégrer la réduction de la pollution et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les activités de développement et l'action humanitaire et d'aider les acteurs concernés à traiter les facteurs de risques environnementaux qui ont un impact négatif sur la santé des populations les plus vulnérables.

87. **Le PNUE aidera les pays et les parties prenantes à réduire l'utilisation de matériaux, d'énergie, d'eau et d'intrants agricoles par l'adoption, dans la mesure du possible, d'approches circulaires et économes en ressources.** De telles approches peuvent réduire les flux de déchets et améliorer les flux secondaires, pour autant que ces derniers ne contiennent pas de substances toxiques, tout en permettant un accès à des ressources abordables, disponibles et durables pour tous, conduisant à une création d'emplois ainsi qu'à une amélioration de la santé des communautés et de la résilience climatique.

88. **Le PNUE appuiera les efforts visant à recenser et fermer les sites de décharge sauvage,** en partenariat avec des entités telles que l'Association internationale des déchets solides et ONU-Habitat, et encouragera les efforts nationaux et locaux de collecte obligatoire des déchets et de tri à la source.

89. **Le PNUE intensifiera les efforts en cours visant à rendre les infrastructures de gestion des déchets et des eaux usées plus respectueuses de l'environnement.** Il aidera les pouvoirs publics, à tous les niveaux, à élaborer, mettre en œuvre et respecter des systèmes résilients et efficaces ainsi que des infrastructures durables de gestion des déchets et des eaux usées, notamment

²⁴ <https://www.who.int/news-room/q-a-detail/one-health>.

²⁵ <https://www.un.org/fr/observances/clean-air-day>.

des infrastructures naturelles²⁶. Parmi les partenaires figureront des banques multilatérales de développement, des associations de gestion des déchets solides et des eaux usées ainsi que des acteurs du secteur privé, qui adoptent des approches écosystémiques et des solutions en amont promouvant la circularité et pouvant être contrôlées au moyen d'indicateurs environnementaux, sanitaires et climatiques clés.

c) **Résultat 3 : les rejets de polluants dans l'air, l'eau, le sol et l'océan sont réduits**

90. **Le PNUE appuiera l'abandon progressif de la production et de l'utilisation de produits chimiques nocifs qui présentent un risque pour la santé humaine et l'environnement** tout en favorisant une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets en général. Le PNUE poursuivra ses travaux pour réduire au minimum les effets néfastes de ces produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement, en appuyant la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et du cadre convenu pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020. Le PNUE, en collaboration avec des partenaires, veillera à ce que des réglementations, des normes et des politiques soient en place pour faciliter la transition vers des solutions de remplacement plus sûres. Il œuvrera pour l'identification, l'élimination progressive et la gestion rationnelle des substances chimiques dans les produits et les procédés afin de limiter les risques pour la santé humaine et l'environnement et de réduire au minimum la pollution et les déchets produits. Le PNUE améliorera et diffusera les connaissances sur les produits chimiques préoccupants pour la santé publique²⁷, élaborera et mettra en œuvre des méthodes ainsi que des outils pour suivre et contrôler ces produits chimiques et aidera les différents secteurs à concevoir des produits et des procédés plus sûrs et plus propres, notamment au moyen d'une chimie verte et durable. Des procédés de production sûrs et des dispositifs de protection bénéficieront d'instruments fiscaux reposant sur le principe du pollueur-payeur et corrigeant les défaillances de marché.

91. **Le PNUE s'emploiera à influencer les décisions des producteurs, des acheteurs et des investisseurs concernant l'utilisation de produits chimiques en favorisant des choix de consommation mieux éclairés reposant sur la prise de conscience de l'empreinte environnementale des produits consommés et utilisés.** Des choix de consommation durables et responsables seront favorisés par une sensibilisation renforcée, des informations précises et pertinentes ainsi que des incitations fiscales, tout en assurant la mobilisation des consommateurs par la fourniture d'informations fiables sur la durabilité et une prise de conscience accrue des consommateurs induisant des changements de comportement. Le PNUE travaillera en collaboration avec les gouvernements et des fournisseurs d'informations (entreprises et systèmes de normalisation et d'étiquetage) afin d'accroître la disponibilité d'informations claires et fiables sur les substances chimiques dans les produits, contribuant à améliorer les connaissances des consommateurs conformément aux normes et standards convenus au niveau multilatéral.

92. **Le PNUE appuiera les efforts en cours visant à réduire la pollution atmosphérique à l'intérieur des pays et transfrontière.** Il améliorera la surveillance et les évaluations de la qualité de l'air et appuiera les plans et mesures de gestion de la qualité de l'air aux niveaux national et infranational, en ciblant des secteurs spécifiques, notamment la mobilité, les activités industrielles, l'énergie, les déchets et l'agriculture, tout en aidant les pays à déterminer les priorités sanitaires locales ainsi que les multiples avantages connexes. Par le biais de réseaux de surveillance régionaux et de partenariats sur la qualité de l'air, le PNUE traitera de la question de la réduction des polluants climatiques à courte durée de vie qui entraînent de la pollution atmosphérique et des changements climatiques, promouvant et intensifiant l'action intégrée sur la pollution atmosphérique et les changements climatiques en vue de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Le PNUE travaillera avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et dans le cadre du Plan d'action mondial interinstitutions des Nations Unies pour des solutions énergétiques durables dans les situations de déplacement²⁸, qui vise à appuyer l'accès à des énergies propres pour les réfugiés et les personnes déplacées en raison de conflits et d'agressions environnementales, en particulier les femmes, afin d'éviter les incidences sur la santé de modes de cuisson et d'éclairages non efficaces ainsi que la déforestation non durable qui en résulte.

²⁶ Les termes « infrastructures naturelles » désignent un réseau planifié et géré de façon stratégique de terres naturelles, telles que des forêts et des zones humides, de paysages productifs et d'autres espaces ouverts, qui conserve ou renforce les valeurs et les fonctions des écosystèmes et fournit des avantages connexes aux populations humaines.

²⁷ https://www.who.int/ipcs/assessment/public_health/chemicals_phc/en/.

²⁸ <https://www.humanitarianenergy.org/what-is-the-gpa>.

93. **Le PNUE intensifiera les efforts en cours visant à lutter contre les sources terrestres de pollution marine et d'eau douce, en particulier les nutriments, les produits chimiques, les plastiques et d'autres formes de déchets marins.** Par le biais du Partenariat mondial sur les déchets marins, du Partenariat mondial sur la gestion des nutriments, du Programme pour les mers régionales et de plateformes numériques pertinentes, le PNUE aidera les parties prenantes à adopter une approche fondée sur des données factuelles pour déterminer les principales sources, les voies de déplacement et les risques, de la source jusqu'à la mer et tout au long des cycles de vie des produits. Les mesures concernant les produits, sources et secteurs les plus problématiques se verront accorder la priorité dans le cadre de plans d'action sur les déchets marins et les nutriments. Afin de lutter contre la pollution par les plastiques au niveau mondial, le PNUE associera l'ensemble des parties prenantes de la chaîne de valeur des plastiques au renforcement de l'utilisation rationnelle des ressources, de la gestion durable des matières et de la circularité, en mettant en place un appui et une volonté politiques visant à réduire et réutiliser les plastiques ; en aidant les pays, les villes et les entreprises à respecter leurs engagements et leurs mesures volontaires en matière de lutte contre la pollution par les plastiques, notamment au moyen d'orientations législatives ; et en faisant mieux connaître des solutions innovantes, des solutions de remplacement et de nouveaux modèles d'entreprise.

B. Sous-programmes de base

1. Interface science-politique

94. **La science constitue la base de tout processus d'élaboration de politiques ainsi que pour trouver des solutions potentielles aux défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés.** Le mandat principal du PNUE consiste à surveiller l'état de l'environnement mondial et à renforcer l'interface entre la science et l'élaboration des politiques dans l'ensemble du programme de développement durable. Le sous-programme relatif à l'interface science et politique fournit des données, des informations et des connaissances objectives et scientifiquement crédibles, une analyse utile à l'élaboration des politiques ainsi que des recommandations stratégiques pour promouvoir et accélérer des solutions et des mesures en faveur de l'environnement reposant sur un suivi continu de la situation et des tendances mondiales.

95. **Le sous-programme science-politique sera axé sur les mesures et interventions ci-après visant à contribuer aux réalisations des sous-programmes thématiques du PNUE :**

a) ***Accroître le recours à la science pour mettre en place des mesures transformatrices :*** le PNUE fournira une expertise sur les questions environnementales, portant à l'attention des responsables politiques et des décideurs à tous les niveaux ainsi qu'à l'attention du grand public les données scientifiques et analyses multidisciplinaires les plus récentes concernant l'état de l'environnement mondial et les tendances connexes. Le PNUE renforcera les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux aux niveaux national et local afin de prendre en compte les informations scientifiques les plus récentes dans le but d'éclairer l'élaboration des politiques et de susciter des mesures transformatrices et systémiques concernant les défis liés aux changements climatiques, à l'appauvrissement de la biodiversité et à la pollution, tout en empêchant le développement d'autres défis environnementaux. Le sous-programme touchera un public plus large que la communauté environnementale et préconisera de placer l'environnement au centre des prises de décisions économiques et sociales. Par le biais de partenariats tenant compte des questions de genre dans toutes les zones géographiques, associant des gouvernements et des organisations non gouvernementales, ainsi que des entreprises et la communauté des citoyens, le PNUE visera à jouer un rôle de catalyseur de changements systémiques et transformateurs pouvant conduire à des progrès en vue de la réalisation des aspirations du Programme 2030 ;

b) ***Fournir avec une cohérence et une intégration accrues des données scientifiques fiables :*** le PNUE continuera d'être une voix faisant autorité en matière d'environnement dans la communauté scientifique mondiale, en collectant, analysant et synthétisant les données scientifiques qui concernent les défis interconnectés des changements climatiques, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la pollution. Les évaluations scientifiques utiles à l'élaboration des politiques, caractéristiques du PNUE, comprennent ses rapports phares sur *L'avenir de l'environnement mondial*, les rapports sur *L'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions* et sur *Le déficit d'adaptation*, les rapports « *Frontiers* », le rapport d'évaluation mondiale de la qualité de l'eau ainsi que le rapport *Global Resources Outlook*, le rapport sur les perspectives mondiales de la gestion des déchets et le rapport *Global Chemicals Outlook*. Le PNUE fournira ces évaluations assurant une cohérence, une complémentarité et une connectivité avec la littérature scientifique existante, afin de renforcer leur impact et leur utilisation dans le domaine de l'élaboration des politiques. À cette fin, le PNUE continuera de faciliter le dialogue ad hoc

sur les évaluations mondiales (Ad Hoc Global Assessments Dialogue)²⁹, associant le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, le Groupe international d'experts sur les ressources et les processus d'élaboration du rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial* et du *Rapport mondial sur le développement durable*, entre autres. Le PNUE apportera de la valeur ajoutée à ces processus en proposant des solutions systématiques et intégrées aux défis des changements climatiques, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la pollution, sur la base d'une analyse systémique et transdisciplinaire de leurs interconnexions en lien avec des questions socioéconomiques et d'équité. Par le partage mutuel de données et d'informations, de méthodes et d'outils, de résultats clés ainsi que de compétences, ce processus proposera des options en matière de politiques pour passer du statu quo à un développement durable d'une façon efficace et économique. Le dialogue contribuera également à l'élaboration et la diffusion de messages cohérents se renforçant mutuellement qui peuvent éclairer les négociations internationales et les décisions dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres accords convenus sur le plan international, ainsi que de plateformes environnementales mondiales telles que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ;

c) ***Comblent les lacunes en matière de disponibilité de données environnementales est essentiel pour évaluer et examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et pour favoriser les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement*** : le PNUE continuera de mesurer et de surveiller les progrès des pays dans la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres objectifs environnementaux convenus sur le plan international, en fournissant des analyses de données en temps voulu et des alertes rapides aux responsables politiques et aux décideurs. Le PNUE contribuera à alléger la charge que représente l'établissement de rapports sur les progrès accomplis par les pays en exploitant autant que possible des données crédibles existantes et des bases de référence fiables ainsi qu'en alignant ses exigences en matière d'établissement de rapports sur les indicateurs des objectifs de développement durable. Le PNUE facilitera les échanges de données et d'informations interinstitutionnelles et en accès libre, notamment aux niveaux national, régional et infranational. La poursuite d'une collaboration scientifique renforcée avec les accords multilatéraux mondiaux et régionaux sur l'environnement ainsi que la facilitation de la coordination et des échanges entre les accords multilatéraux sur l'environnement eux-mêmes, tout en respectant leurs mandats, permettront une plus grande harmonisation des données et des méthodes des pays pour suivre les progrès et ainsi qu'une meilleure analyse et une comparabilité accrue aux fins de la prise de décisions ;

d) ***Numériser les connaissances scientifiques et démocratiser la disponibilité de ces dernières tout en anticipant les nouvelles questions dans le cadre des processus de prévision et de prospective*** : les outils et technologies numériques peuvent accélérer l'intégration des données économiques et sociales dans l'analyse environnementale et permettre aux décideurs à tous les niveaux de mieux évaluer l'efficacité, la pertinence et l'impact des politiques environnementales mondiales. À cet effet, le Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial constituera un atout pour l'intervention du PNUE aux niveaux local, régional et international. Conformément aux aspirations d'une nouvelle stratégie mondiale de collecte de données environnementales³⁰, le PNUE continuera d'exploiter le Tableau de bord en tant que principale plateforme environnementale numérique mondiale permettant aux gouvernements, au grand public ainsi qu'à l'ensemble du système des Nations Unies et en particulier aux équipes de pays des Nations Unies de visualiser l'état et l'évolution de l'environnement mondial sur la base de données économiques et sociales. Le Tableau de bord s'appuiera sur des cartes en temps quasi-réel reposant sur des technologies géospatiales et proposera une plateforme publique de connaissances alimentée par des observations satellites in situ, la modélisation de données ainsi que des données issues des sciences participatives. Ce système mesurera l'efficacité du rythme et de l'échelle

²⁹ Le dialogue ad hoc sur les évaluations mondiales fait suite à la demande des États membres, formulée dans la résolution 4/23 de l'Assemblée pour l'environnement sur le suivi de l'environnement mondial : renforcement de l'interface science-politique du Programme des Nations Unies pour l'environnement et approbation du rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial*, qui prie la Directrice exécutive du PNUE de « continuer à promouvoir la cohérence et la coordination des évaluations mondiales menées au sein du système des Nations Unies et en coopération avec les organismes internationaux et secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement compétents ».

³⁰ Par la déclaration ministérielle de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa quatrième session, « Des solutions novatrices pour relever les défis environnementaux et instaurer des modes de consommation et de production durables » (UNEP/EA.4/HLS.1), les États membres se sont engagés à appuyer le PNUE dans l'élaboration d'une stratégie mondiale de collecte de données environnementales d'ici à 2025, en coopération avec d'autres organismes compétents des Nations Unies.

des transformations politiques requises pour l'environnement et permettra d'évaluer les possibilités d'action. Dans le cadre des processus de prévision et de prospective, le Tableau de bord contribuera également à suivre les nouveaux risques pour l'environnement et la santé humaine, portant ceux-ci à l'attention des gouvernements dans le but d'établir des priorités dans la recherche reposant sur des analyses systématiques à grande échelle et de prendre des mesures politiques, notamment à l'occasion de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et d'autres forums ;

e) ***Mettre en place une interface science-politique inclusive qui s'adresse à tous*** : une interface science-politique efficace capable de catalyser des politiques et décisions transformatrices doit être appuyée par une sensibilisation générale aux questions environnementales et sociales. À cet égard, l'intervention du PNUE sera axée sur le renforcement des capacités des décideurs nationaux et locaux permettant de gérer et synthétiser les connaissances scientifiques et d'intégrer la science dans leurs décisions qui déterminent l'action concernant les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité et la pollution. Le PNUE visera une large participation des parties prenantes en tant qu'étape essentielle pour accroître la compréhension, l'acceptation et l'utilisation par la société de ses analyses scientifiques. Par le biais de plateformes et de réseaux tels que le Forum sciences-politiques-entreprises sur l'environnement, le Groupe international d'experts sur les ressources, le Programme scientifique mondial pour l'adaptation et le réseau One Planet, entre autres, le PNUE jouera un rôle de courtier des connaissances qui cherche à établir des consensus concernant des questions environnementales existantes et nouvelles. Le PNUE jouera un rôle de facilitateur pour la mise en place de partenariats et d'une action conjointe des parties prenantes issues des communautés scientifiques et politiques, bénéficiant de l'appui de la société. La communication et la sensibilisation resteront des outils clés pour encourager la mobilisation de la société. À cette fin, le PNUE communiquera ses informations scientifiques dans un langage accessible à tous et pouvant influencer et favoriser des prises de décisions inclusives ainsi que des mesures environnementales à une échelle et un rythme requis par la science.

L'interface science-politique, comme fondement

Le PNUE contribuera à la stabilité du climat en fournissant des informations scientifiques qui mesurent les progrès accomplis vers la neutralité carbone et la résilience et évaluent le potentiel des mesures appliquées ainsi que les risques connexes. Il compilera, évaluera et communiquera les données scientifiques les plus récentes concernant le climat et proposera des options politiques pour aider les décideurs du secteur public et du secteur privé à prendre des mesures climatiques ambitieuses rejoignant les objectifs de l'Accord de Paris.

Le PNUE fera de la vie en harmonie avec la nature une réalité en fournissant les informations et les données scientifiques nécessaires pour mettre en place des politiques et des mesures en faveur de la nature. La science servira de base pour justifier l'adoption de telles politiques, mesures et solutions systémiques dans l'ensemble des secteurs afin de freiner et d'enrayer l'appauvrissement de la biodiversité et de garantir l'intégrité des écosystèmes conformément aux cibles et aux objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Le PNUE progressera vers une planète sans pollution en facilitant l'accès et le partage d'informations, de données et de statistiques scientifiques actualisées, crédibles et pertinentes sur les produits chimiques, les déchets et la pollution. Cela encouragera des changements systémiques vers des résultats moins polluants à tous les niveaux de gouvernance et dans tous les segments de la société concernés, y compris les consommateurs, et éclairera la conception et la mise en œuvre des cadres réglementaires et politiques nécessaires.

Le PNUE placera la science au centre d'une gouvernance environnementale rationnelle. L'accès aux informations environnementales les plus récentes, le processus de prospective et l'analyse éclairée des interconnexions entre les trois crises des changements climatiques, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la pollution, qui se renforcent mutuellement, permettront d'orienter des décisions cohérentes prises davantage au niveau du système en vue de la mise en place de cadres environnementaux juridiques et institutionnels plus efficaces aux niveaux national et régional, notamment les cadres convenus pour l'après-2020, et de droits environnementaux renforcés pour tous.

Le PNUE veillera à ce que des données scientifiques solides appuient des transformations en matière de finance et d'économie. Il établira un lien triangulaire entre la science, les politiques et les entreprises afin de pousser les systèmes financiers et de marché vers des transformations durables, de plaider en faveur de l'adoption de modes de consommation et de production durables à tous les niveaux et d'accélérer des changements sociétaux vers des modèles économiques et commerciaux plus circulaires.

Le PNUE mettra à profit les transformations numériques pour numériser les connaissances scientifiques et démocratiser la disponibilité de ces dernières. Il tirera parti du Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial en tant que principale plateforme numérique mondiale permettant aux gouvernements et au grand public de visualiser l'état et l'évolution de l'environnement mondial, en attirant l'attention sur les nouvelles questions environnementales et en proposant une analyse de l'efficacité et de l'impact des politiques environnementales existantes, sur la base de données économiques et sociales.

2. Gouvernance environnementale

96. **La gouvernance environnementale constitue l'architecture institutionnelle et juridique nécessaire pour faire des objectifs et engagements environnementaux une réalité.**

Une des principales missions du PNUE consiste à aider les pays à élaborer et mettre en œuvre d'une manière intégrée des politiques environnementales appuyées par des cadres juridiques et institutionnels solides qui permettent de réaliser efficacement les objectifs environnementaux dans le contexte du développement durable aux niveaux mondial, régional et national. Ce sous-programme contribue à une prise de décisions cohérente pour l'établissement de cadres juridiques et institutionnels plus efficaces qui sous-tendent la réalisation des objectifs convenus au niveau international concernant le climat, la biodiversité et la pollution dans le contexte du Programme 2030.

97. **Le sous-programme relatif à la gouvernance environnementale sera axé sur les mesures et les interventions ci-après visant à appuyer les réalisations des sous-programmes thématiques du PNUE :**

a) **Renforcer le rôle transformateur de l'Assemblée pour l'environnement, la plus haute instance de décision sur l'environnement au niveau mondial, dans le cadre de la mise en œuvre du volet environnemental du Programme de développement durable à l'horizon 2030 :** le PNUE continuera de travailler en étroite collaboration avec les États membres, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, les entités des Nations Unies et les grands groupes et parties prenantes des Nations Unies pour veiller à ce que des considérations environnementales, en particulier les nouveaux défis définis par l'Assemblée pour l'environnement, soient correctement prises en compte et intégrées dans les débats intergouvernementaux pertinents au niveau international.

Par le biais de ses bureaux régionaux, le PNUE fournira un appui solide lors des réunions régionales des ministres de l'environnement et facilitera le partage de contributions ainsi que la diffusion de messages cohérents sur l'environnement dans le cadre de ces réunions, des forums régionaux sur le développement durable, de l'Assemblée pour l'environnement et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le PNUE tirera également parti du rôle qu'il joue en faisant office de secrétariat et en assumant la présidence du Groupe de la gestion de l'environnement afin de mieux intégrer les questions environnementales dans les travaux du système des Nations Unies tout en aidant à coordonner les activités environnementales du groupe aux fins d'un impact et d'une efficacité maximaux ;

b) **Amplifier l'impact dans l'ensemble du programme mondial pour l'environnement par une coopération accrue avec les accords multilatéraux sur l'environnement :** le PNUE renforcera la coopération programmatique avec les différents secrétariats et organes directeurs des 15 accords multilatéraux sur l'environnement qu'il administre, ainsi qu'avec ceux d'autres conventions mondiales, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en élaborant des outils pratiques et des méthodes de travail pour appuyer une mise en œuvre cohérente et efficace des accords multilatéraux sur l'environnement, tant au sein de leurs groupes thématiques qu'entre ceux-ci, aux niveaux international et national. Dans ce contexte, le PNUE fournira, en collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies, un appui solide à l'élaboration et la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et du cadre pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020. Le PNUE continuera de remplir son mandat en tant qu'organisme d'exécution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal et travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées, des partenaires et des mécanismes de financement, notamment le FEM et le Fonds vert pour le climat, afin d'aider les pays et les régions à mettre en œuvre efficacement les accords multilatéraux sur l'environnement ;

c) **Aider les pays à déterminer des approches intégrées pour les trois dimensions du développement durable, prévoyant l'incorporation de considérations environnementales dans la planification du développement durable :** dans l'esprit du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), « L'avenir que nous voulons », le PNUE aidera les pays à mettre en place leurs cadres juridiques et institutionnels ainsi

qu'à renforcer leurs capacités permettant d'intégrer l'environnement dans les processus nationaux de planification et de développement. En sa qualité d'organisme responsable de l'indicateur 17.14.1 des objectifs de développement durable, « Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable », le PNUE travaillera en étroite collaboration avec les pays, à leur demande, afin de promouvoir des approches intégrées et une cohérence des politiques pour le développement durable, traitant les dimensions économiques, environnementales et sociales d'une manière équilibrée. Le PNUE aidera les pays à aligner leurs politiques nationales en la matière sur les objectifs internationaux des accords multilatéraux sur l'environnement ainsi que sur les objectifs de développement durable et leurs cibles associées tout en fournissant des services de conseil, en sensibilisant et en apportant un appui à la collecte de données ainsi qu'à la gestion de connaissances environnementales ;

d) ***Aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de droit de l'environnement et contribuer au volet environnemental du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre du Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo)*** : l'appui du PNUE comprendra des activités stratégiques axées sur les résultats, tenant compte des questions de genre et menées à l'initiative des pays en vue de promouvoir la participation du public ainsi qu'un accès à l'information et à la justice en matière environnementale. Une attention particulière sera accordée aux pays touchés par des catastrophes et des conflits, notamment au travers de mesures qui visent les populations les plus vulnérables. En coordination avec les correspondants nationaux pour le Programme de Montevideo, le PNUE fournira un appui accru et durable au renforcement des capacités des parties prenantes clés dans le domaine du droit de l'environnement, y compris les juges, les procureurs et les forces de l'ordre. Le PNUE produira également des documents d'orientation, notamment des analyses et des évaluations nationales, régionales et mondiales fondées sur des données environnementales solides. Il suivra l'évolution de la compréhension commune, renforcera cette dernière et facilitera les mesures concernant les nouvelles questions clés relatives au droit de l'environnement ;

e) ***Jouer un rôle de chef de file au sein du système des Nations Unies et aider les gouvernements, à leur demande, à élaborer et mettre en œuvre la primauté du droit en matière d'environnement*** : le PNUE a pour mandat clair de jouer un rôle de chef de file au sein du système des Nations Unies pour aider les gouvernements à élaborer et mettre en œuvre la primauté du droit en matière d'environnement³¹. Au travers du Programme de Montevideo, le PNUE jouera ce rôle par la promotion de l'échange d'informations et de données, l'éducation, un renforcement des capacités et une assistance technique, en vue de renforcer les systèmes nationaux de gouvernance environnementale, d'améliorer la primauté du droit en matière d'environnement et de contribuer au volet environnemental du Programme 2030 aux niveaux international et national. Dans le cadre de cet appui, le PNUE réalisera des évaluations mondiales biennales fondées sur des données concernant la primauté du droit en matière d'environnement, qui suivront les éléments centraux de cette dernière, notamment les lois et les institutions, l'engagement citoyen, les droits ainsi que la justice, et rendront compte de ces éléments ;

f) ***Promouvoir les droits environnementaux***³² : un environnement sûr, propre, sain et durable est indispensable pour une pleine jouissance de nombreux droits humains, notamment les droits à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement. Par conséquent, il est fondamental de protéger et d'améliorer les vies humaines, en particulier celles des personnes marginalisées et en situation de pauvreté. En partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres acteurs, le PNUE apportera un appui aux pays, à leur demande, et

³¹ Voir la décision 27/9 du Conseil d'administration du PNUE, relative à la promotion de la justice, de la gouvernance et du droit au service de la viabilité de l'environnement. Le mandat du PNUE concernant la primauté du droit et les moyens du PNUE pour le remplir ont été renforcés par l'adoption de la résolution 4/20 de l'Assemblée pour l'environnement sur le cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo V).

³² Le deuxième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo II), qui a été adopté par le Conseil d'administration du PNUE dans sa décision 17/25 du 21 mai 1993, incluait la « poursuite de la définition des droits en matière d'environnement » (activité c) du domaine programmatique H) en tant que concept pour un examen et une élaboration plus poussés. Le quatrième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo IV), adopté par le Conseil d'administration du PNUE dans sa décision 25/11 du 20 février 2009, incluait les droits humains et l'environnement comme un élément du programme. Le cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo V), adopté par l'Assemblée pour l'environnement dans sa résolution 4/20, comprend une activité stratégique visant à promouvoir la reconnaissance des relations mutuellement bénéfiques entre le droit de l'environnement et les trois piliers de la Charte des Nations Unies.

collaborera avec l'ensemble du système des Nations Unies pour améliorer la promotion, la protection et le respect, d'une manière efficace et inclusive, des droits environnementaux³³, notamment par la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil des droits de l'homme, de l'Assemblée générale et de l'Assemblée pour l'environnement³⁴. Cela aidera les pays à faire respecter les droits environnementaux tout en accomplissant des progrès continus en vue d'une reconnaissance universelle du droit humain à un environnement propre, sain et durable.

La gouvernance environnementale – comme fondement

Le PNUE contribuera à la stabilité du climat en promouvant la primauté du droit en matière d'environnement au titre de la concrétisation des objectifs de l'Accord de Paris.

Les gouvernements seront soutenus par la promotion de l'échange d'informations et de données, l'éducation, le renforcement des capacités et l'assistance technique, aux fins de consolider les systèmes nationaux de gouvernance environnementale et d'améliorer l'état de droit, pour permettre la pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Le PNUE fera de la vie en harmonie avec la nature une réalité en aidant les pays à développer des lois ayant un véritable impact. Les pays recevront une aide pour élaborer les politiques, la législation et les stratégies requises pour mettre en œuvre de manière cohérente leurs obligations respectives au titre des accords multilatéraux sur l'environnement, tout en renforçant les institutions et les mécanismes nationaux de suivi et de notification des progrès réalisés. Dans ce contexte, le PNUE fournira des lignes directrices et des outils pour une mise en œuvre efficace.

Le PNUE progressera vers une planète sans pollution en défendant le droit à un environnement propre, sain et durable. Les pays recevront une aide pour élaborer les politiques, la législation et les stratégies nécessaires à une mise en œuvre cohérente de leurs obligations respectives au titre des accords multilatéraux sur l'environnement. Dans ce contexte, le PNUE fournira des lignes directrices et des outils pour une mise en œuvre efficace. Le Programme de Montevideo peut accélérer l'évolution des politiques vers une gestion saine des déchets, y compris des déchets marins, en mettant l'accent sur le lien entre l'environnement et la santé. Le PNUE continuera de soutenir les droits environnementaux, en particulier le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable.

Le PNUE utilisera l'interface science-politique pour soutenir une gouvernance environnementale forte. Les cadres de gouvernance nationaux seront consolidés par la promotion de l'échange d'informations et de données, l'éducation, le renforcement des capacités et l'assistance technique, le tout aux fins de renforcer les systèmes nationaux de gouvernance environnementale et d'améliorer l'état de droit environnemental, sur la base de données scientifiques avérées.

Le PNUE encouragera l'intégration de la dimension environnementale dans le cadre de son appui aux transformations dans les domaines financier et économique. Le renforcement de la dimension environnementale dans les décisions de politique économique permettra d'améliorer la cohérence des approches portant sur le développement durable ainsi que la prise en compte du développement durable dans la planification et l'élaboration des politiques nationales. Il aidera également les pays à élaborer et à mettre en œuvre des cadres politiques et réglementaires propices et efficaces qui réduisent la pollution grâce à des activités économiques plus propres tendant aussi à réduire la perte de biodiversité.

Le PNUE utilisera les transformations numériques pour une gouvernance environnementale cohérente et inclusive. Le PNUE accélérera le soutien à l'intensification de la gestion des connaissances et de la communication des données au niveau national. Cela aidera les pays à mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement de manière cohérente et à mieux comprendre la corrélation des données entre changements climatiques, appauvrissement de

³³ La résolution 37/8 du Conseil des droits de l'homme en date du 22 mars 2018, sur les droits de l'homme et l'environnement, adoptée par le Conseil à sa trente-septième session, a noté que plus d'une centaine d'États avaient reconnu sous une forme ou une autre le droit à un environnement sain, notamment dans des accords internationaux ou dans leur constitution, leur législation ou leurs politiques.

³⁴ Notamment la résolution 40/11 du Conseil des droits de l'homme en date du 21 mars 2019, sur la reconnaissance de la contribution des défenseurs des droits de l'homme liés à l'environnement à la jouissance des droits de l'homme, à la protection de l'environnement et au développement durable, adoptée par le Conseil à sa quarantième session et rappelée par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/146, adoptée par l'Assemblée le 18 décembre 2019 ; la décision 27/9 du Conseil d'administration du PNUE, en date du 22 février 2013 ; la résolution 4/17 de l'Assemblée pour l'environnement, en date du 15 mars 2019 ; et la résolution 4/20 de l'Assemblée pour l'environnement, en date du 15 mars 2019.

la biodiversité et pollution dans le contexte du développement durable, y compris concernant la santé des personnes.

C. Sous-programmes d'appui

1. Transformations financières et économiques

98. **Pour concrétiser les aspirations du Programme 2030, il est essentiel de réorienter les pratiques financières et commerciales vers des modes de consommation et de production durables, ainsi que vers la réduction des impacts climatiques, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la pollution.** Des opportunités significatives existent pour décarboniser et gérer les ressources de manière plus responsable tout en s'attaquant aux objectifs liés à la durabilité, la pauvreté, l'équité, l'emploi, la croissance économique, la sécurité et la santé. Trois des six programmes du réseau One Planet contribuent à créer des environnements favorables et à modifier les marchés et les préférences : marchés publics durables, information aux consommateurs, et modes de vie durables et éducation. Grâce aux technologies numériques et à la connectivité, de nouveaux moyens d'utiliser les ressources naturelles pour soutenir une transformations durable et inclusive aux niveaux rural et urbain sont testés et mis en œuvre à titre expérimental. Le PNUE s'appuiera sur ses travaux normatifs de plusieurs décennies concernant le financement durable, l'économie verte inclusive, le commerce durable et la consommation et production durables, et assurera leur intégration. Il exploitera la réforme des Nations Unies et ses partenariats pour prendre ce type d'initiatives à l'échelle des pays, à l'appui d'une reprise post-COVID qui soit durable sur le plan environnemental, social et économique, et à l'appui d'un environnement durable.

99. **Le sous-programme relatif aux transformations financières et économiques sera axé sur les actions et interventions ci-après pour faciliter les réalisations des sous-programmes thématiques du PNUE :**

a) ***Faire fond sur les initiatives du PNUE en faveur des économies vertes inclusives et les intégrer au niveau des pays*** : en rassemblant ses nombreuses initiatives complémentaires, le PNUE aidera les pays à élaborer et mettre en œuvre des cadres efficaces et propices à la consommation et la production durables, dont l'utilisation rationnelle et la circularité des ressources, et à les inclure dans les plans et politiques nationaux pertinents³⁵. Le PNUE soutiendra les pratiques qui réduisent la pollution et s'attaquent aux facteurs de l'appauvrissement de la biodiversité, grâce à des activités économiques plus propres et plus économes en ressources qui améliorent la stabilité du climat, réduisent la perte de biodiversité et font évoluer les économies et les sociétés vers un monde sans pollution. Les activités comprendront un soutien à la réaffectation des subventions et aux réformes fiscales et tarifaires en faveur de la durabilité et d'une transition vers des économies vertes inclusives, et seront mises en œuvre par les équipes de pays des Nations Unies et les partenaires ;

b) ***Soutenir les modèles commerciaux et les politiques visant à accélérer la consommation et la production durables, notamment par des approches circulaires et efficaces en termes de ressources*** : ³⁶ le PNUE et ses réseaux, dont le réseau One Planet, le Partenariat pour l'action sur l'économie verte, la Plateforme de connaissances sur la croissance verte, et les opportunités mondiales relatives aux objectifs de développement durable, aideront les pays, les villes et les entreprises à accélérer la transition vers des chaînes de valeur plus circulaires, plus propres et plus économes en ressources, entre autres voies pour dynamiser la consommation et la production durables. L'éventail s'étend de l'extraction et de l'utilisation des ressources naturelles à la conception des produits, la gestion durable et la circularité des flux de matière, la création de mesures adéquates d'incitation à la durabilité, la mise en place facilitée de cadres politiques pour la circularité et les matériaux durables, et les idées commerciales pour divers secteurs industriels tels que la construction et les infrastructures. Le PNUE utilisera des outils d'appui tels que les marchés publics durables, l'éducation et l'information aux consommateurs pour influencer les comportements et modifier la consommation, ainsi que des méthodologies sous-jacentes d'évaluation comme le métabolisme urbain, les emplois circulaires et les approches fondées sur le cycle de vie, pour identifier de nouvelles opportunités. Ces approches peuvent être adaptées de manière à cibler et soutenir les petits fournisseurs et marchés vulnérables, en prenant en considération les contextes mondial, régional, national et local. L'écosystème numérique sera exploité de manière à maximiser les gains de durabilité de la transformation et surveiller ses effets, et guidé par une analyse de données

³⁵ Voir la résolution 4/1 de l'Assemblée pour l'environnement sur les moyens novateurs de parvenir à une consommation et une production durables.

³⁶ Voir la résolution 4/1 de l'Assemblée pour l'environnement.

fondée sur la science et les consommateurs. Les technologies numériques peuvent également garantir l'accès à de meilleurs choix en examinant les points sectoriels névralgiques et les incitations diverses tendant à des choix plus éclairés et des informations plus amples sur les chaînes de valeur efficaces et résilientes. Elles peuvent également aider les consommateurs à identifier et acquérir des biens et des services plus durables, plus efficaces et moins polluants ;

c) **Accélérer l'alignement des finances sur les objectifs de durabilité et les priorités politiques** : l'Initiative de collaboration du PNUE avec le secteur financier visera, par le biais de ses diverses initiatives normatives telles que les Principes pour une activité bancaire responsable, les Principes pour une assurance durable, la Net Zero Asset Owner Alliance (investisseurs ayant pris l'engagement d'assurer la transition de leur portefeuille vers une neutralité carbone d'ici 2050) et les Principes pour une finance à impact positif, à aligner les pratiques en matière de banque, d'assurance et d'investissement à l'appui des transformations tendant à une économie verte pour tous. Le PNUE œuvrera avec ses partenaires pour renforcer son engagement auprès de l'industrie, des entreprises et des communautés d'investisseurs, et évoluer vers un sens accru de responsabilité envers les personnes et l'environnement dans les secteurs à fort impact tels que les industries extractives, les infrastructures et l'agriculture. Le PNUE s'efforcera de promouvoir l'accès à un financement numérique durable, qui tienne compte des questions de genre, y compris pour les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises ;

d) **Soutenir les villes, les infrastructures, les bâtiments et la construction dans les zones urbaines et périurbaines pour arriver à une utilisation plus rationnelle des ressources, davantage de circularité et une plus grande propreté** : avec la crise de la COVID-19, la dépendance des villes et des citadins à la nature et à des chaînes de valeur parfois fragiles s'agissant du ravitaillement en nourriture et en fournitures essentielles a été pleinement exposée ; la pandémie est de surcroît venue s'ajouter à une crise du logement et a exacerbé les inégalités pré-existantes. Les conclusions du Groupe international d'experts sur les ressources – tel le rapport « Le poids des villes » – et les travaux menés au titre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables serviront de base à une approche systémique visant à transformer les finances, la gouvernance, les modèles commerciaux et les secteurs clés des zones urbaines afin d'accroître leur résistance aux pandémies et autres chocs et pénuries. Le PNUE se concentrera sur des chaînes de valeur plus durables et plus résistantes dans les secteurs de l'alimentation, du bâtiment, de la mobilité, des industries extractives et de l'énergie, et il encouragera des approches intégrées pour la planification et la conception, en particulier dans les infrastructures publiques et privées, en reliant les infrastructures grises, bleues et durables³⁷ Ce faisant, le PNUE collaborera avec ONU-Habitat à l'appui des gouvernements infranationaux, compte tenu de leur rôle essentiel dans la création du changement et la mise en œuvre des décisions politiques, ainsi qu'à tous les niveaux de gouvernement ;

e) **Catalyser l'investissement vert pour une transformation rurale durable et inclusive en faveur de l'emploi et de la résilience et restauration écologiques** : dans le contexte de la COVID-19 et d'autres facteurs socio-économiques, et compte tenu du retour de nombreux migrants dans les zones rurales, il sera essentiel de garantir la résilience des écosystèmes et les possibilités d'emploi pour permettre l'absorption des personnes qui reviennent. Le PNUE œuvrera avec d'autres organismes des Nations Unies et ses partenaires gouvernementaux et industriels afin d'apporter un soutien viable à long terme pour une reprise durable, en utilisant des outils développés pour appuyer la restauration des écosystèmes dégradés et l'investissement dans la nature, pour de nouvelles possibilités d'emploi, le renforcement de la biodiversité ainsi que l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets ; pour soutenir la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables ; et pour renforcer la gouvernance environnementale inclusive pour la gestion des ressources naturelles de manière plus générale ;

f) **Fournir des statistiques sur la richesse inclusive afin d'éclairer les liens entre ressources naturelles, pauvreté et inégalité et, partant, renforcer la capacité des États membres à mener à bien le Programme 2030 (PNUE, 2018)** : la pauvreté et l'inégalité sont susceptibles d'influencer d'autres tendances dans le monde post-pandémique, comme le suggère le dernier rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (E/2020/57). Les changements climatiques et l'appauvrissement de la biodiversité, combinés à l'impact de la pandémie, frapperont durement les plus pauvres, aggravant les disparités existantes et poussant les gens en dessous du seuil de pauvreté. Les travaux du PNUE sur la richesse inclusive soutiendront les bureaux nationaux de statistiques dans leurs efforts pour surveiller la dimension

³⁷ Cette initiative s'appuiera sur le Programme d'impact du FEM sur les villes durables, avec une approche intégrée et l'accent mis sur la circularité, les approches écosystémiques reposant sur une planification et conception intégrées, et l'écologisation des villes pour une meilleure qualité de vie.

environnementale des objectifs de développement durable et créer une infrastructure statistique pour les statistiques sur la richesse inclusive, ce qui constituera une occasion de circonscrire avec précision la reprise post-COVID en termes de développement durable, en lien avec les aspirations de l'Accord de Paris et le mouvement « Au-delà du PIB »³⁸.

Transformations financières et économiques – un outil de facilitation

Le PNUE contribuera à la stabilité du climat en promouvant des modèles commerciaux et des marchés axés sur la décarbonisation, l'adaptation et la résilience. Il incitera les acteurs des chaînes de valeur à adopter des solutions économes en énergie et en ressources, plaidera en faveur d'un alignement financier et diffusera des outils d'information aux consommateurs à l'appui de modes de vie durables.

Le PNUE fera de la vie en harmonie avec la nature une réalité, en élaborant et préconisant des mesures financières et économiques durables qui remédient à l'appauvrissement de la biodiversité, promeuvent des pratiques de consommation et production qui réduisent la pression sur les écosystèmes et la nature, et reflètent l'importance de la dimension socio-économique de la nature et de la biodiversité. Il promouvra l'économie de la biodiversité, en identifiant sa valeur, son lien à la santé humaine et les résultats socialement justes de la gestion des ressources naturelles.

Le PNUE aidera les pays à progresser vers une planète sans pollution en encourageant l'internalisation des coûts réels de la pollution dans les décisions financières et économiques des acteurs publics et privés, afin de réorienter les financements et les investissements vers des activités économiques plus propres et plus sûres, un comportement plus responsable, des populations en meilleure santé et une planète plus saine. Il reconnaîtra les liens intrinsèques et l'interdépendance mutuelle de la consommation et production durables et de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets en adoptant par rapport à la chaîne de valeur une approche à l'échelle du système pour lutter contre la pollution.

Le PNUE tirera parti de l'interface science-politique en s'appuyant sur des éléments scientifiques et autres données solides et pertinentes aux fins de renforcer la compréhension, l'acceptation et l'adoption de choix durables par les acteurs de la chaîne de valeur, dont les décideurs économiques et le secteur financier, et de guider les investissements publics et privés.

Le PNUE s'appuiera sur les cadres de gouvernance environnementale, en partenariat avec les acteurs non étatiques, pour soutenir et renforcer les institutions qui orientent et façonnent le comportement du marché et promouvoir des approches cohérentes et intégrées pour lutter contre les modes de consommation et de production non viables. Il s'efforcera d'intégrer les aspects de la finance et de l'économie durables dans les cadres sectoriels, institutionnels, juridiques et réglementaires.

Le PNUE renforcera son utilisation de la numérisation pour rendre les financements durables plus accessibles et plus adaptés aux utilisateurs publics et privés de toutes tailles et pour apporter aux consommateurs, aux entreprises et aux décideurs des informations concernant l'empreinte et le cycle de vie. Il fera également appel à des partenaires dans le but de réduire l'empreinte écologique du secteur des technologies de l'information et des communications. Ces actions s'appuieront sur la reconnaissance, dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, de la nécessité d'assurer un financement supplémentaire pour la transition vers une consommation et une production durables.

2. Transformations numériques

100. **Le passage au numérique balaie la planète, modifiant notre économie, notre société, nos institutions et même notre humanité.** Toutefois, cela ne se fait pas toujours de manière inclusive, équitable ou durable. Le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique (2019) indique que la transformation numérique a des implications pour les 17 objectifs de développement durable et leurs 169 cibles³⁹, tandis que le Forum économique mondial (2018) estime que l'intelligence artificielle a à elle seule plus de 80 applications différentes relatives à l'environnement,

³⁸ L'initiative « Au-delà du PIB » tend à la création d'indicateurs aussi clairs et attrayants que le PIB, mais qui tiennent davantage compte des aspects environnementaux et sociaux du progrès. Voir <https://www.weforum.org/agenda/2016/04/beyond-gdp-is-it-time-to-rethink-the-way-we-measure-growth/>.

³⁹ Sur les 169 cibles des objectifs de développement durable, 103 sont directement influencées par une combinaison de sept technologies numériques, notamment : l'accès numérique, l'internet rapide, l'informatique en nuage, l'Internet des objets, l'intelligence artificielle, la réalité étendue et la chaîne de blocage (GeSI et Deloitte, 2019).

notamment par la transformation des secteurs et systèmes traditionnels pour faire face aux changements climatiques, protéger la biodiversité et renforcer le bien-être humain.

101. **Le PNUE a la responsabilité d'intégrer les normes et objectifs environnementaux et de durabilité dans l'économie numérique mondiale.**⁴⁰ Il utilisera donc les outils numériques pour accélérer et amplifier l'impact de ses trois sous-programmes thématiques et pour apporter plus de transparence aux connaissances concernant l'état de notre planète. Conformément au Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies pour la coopération numérique (A/74/821), à la Stratégie du Secrétaire général en matière de données et au Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies (CEB/2020/1/Add.1), le PNUE utilisera les points d'entrée et les écosystèmes numériques de manière stratégique, afin d'intégrer les données et analyses environnementales pertinentes dans les travaux de l'ensemble du système des Nations Unies. Le PNUE examinera également comment aligner le sous-programme de transformation numérique sur les principales recommandations du Plan d'action du Secrétaire général pour la coopération numérique.

102. **Le sous-programme relatif aux transformations numériques sera axé sur les actions et interventions ci-après pour faciliter les réalisations des sous-programmes thématiques du PNUE :**

a) ***Soutenir et amplifier le changement environnemental grâce à une architecture de données et un écosystème numérique pour la planète efficacement gouvernés et inclusifs*** : le PNUE apportera son expertise technique au développement et à la consolidation d'un écosystème numérique mondial ouvert et inclusif pour les peuples et la planète, fondé sur des normes numériques et des cadres de gouvernance qui intègrent des ensembles de données et des analyses sur le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et la pollution. Des ensembles de données provenant des secteurs public et privé seront utilisés pour produire en temps réel des informations pratiques et prévisionnelles, qui contribueront à un suivi automatique des progrès réalisés aux niveaux mondial, national et local pour atteindre les principaux objectifs en matière de climat, de biodiversité et de pollution dans l'optique des objectifs de développement durable et des cadres internationaux pertinents, dont les accords multilatéraux sur l'environnement. Dans la mesure du possible, ces ensembles de données seront publiés en tant que biens publics numériques. Dans le cadre de ces travaux, le PNUE complétera et créera des synergies avec les travaux d'autres organismes des Nations Unies, en fournissant des analyses et des conseils pour aider à atténuer les impacts environnementaux directs des chaînes d'approvisionnement en technologies numériques, des besoins en énergie et des déchets électroniques, ainsi qu'en s'attaquant aux risques découlant de la désinformation sur les plateformes numériques. Tous ces résultats seront obtenus en mettant à profit le sous-programme relatif à l'interface science-politique, en particulier les travaux du PNUE sur les statistiques et le suivi des indicateurs des objectifs de développement durable et du Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial, conformément aux aspirations de la stratégie mondiale relative aux données sur l'environnement et de la Stratégie du Secrétaire général en matière de données ;

b) ***Catalyser une utilisation transformatrice des biens publics numériques environnementaux pour amplifier et accélérer les progrès dans la concrétisation des cibles et objectifs mondiaux en matière de climat, de biodiversité et de pollution*** : le PNUE s'efforcera de catalyser et d'inspirer des actions, des investissements et des partenariats qui utilisent les biens publics numériques et les technologies numériques pour atteindre une efficacité, une efficacité et une transparence accrues dans la promotion des cibles et objectifs convenus au niveau international en matière de climat, de nature et de pollution, ainsi que des innovations en matière de décarbonisation, de dématérialisation et de détoxification. Il s'agira notamment de partenariats avec les acteurs des secteurs public et privé, conclus pour exploiter les données, les technologies numériques et la durabilité informatique et ainsi amplifier et accélérer des transformations structurelles plus profondes tendant à orienter les marchés, les chaînes de valeur, les comportements des consommateurs et la prise de décision pour l'obtention de résultats durables ;

⁴⁰ Dans la résolution 4/23 de l'Assemblée pour l'environnement sur le suivi de l'environnement mondial, les États membres ont reconnu l'existence de lacunes dans la connaissance de l'état de l'environnement résultant du manque de données et de production et de diffusion d'informations, et ils ont prié le PNUE de continuer à mettre au point et de privilégier une stratégie de collecte d'informations à long terme, afin de contribuer à l'identification de méthodes comparables de collecte et d'analyse des données et à la promotion de leur harmonisation, ainsi qu'à l'amélioration des plateformes qui centralisent les données, afin de permettre le libre accès à des informations de qualité qui soient à jour, fiables et pertinentes. En vertu de ce mandat, ainsi que des autres mandats prévus par la résolution, le PNUE a la responsabilité institutionnelle d'intégrer les valeurs et objectifs relatifs à l'environnement et la durabilité dans l'économie numérique mondiale.

c) **Renforcer la culture numérique environnementale et les capacités de gouvernance électronique de diverses parties prenantes pour s'engager dans les dimensions environnementales de la transformation numérique, en mettant l'accent sur le Sud** : cet investissement est une condition préalable pour que les parties prenantes puissent concevoir et déployer efficacement les technologies numériques et les politiques de transformation numérique connexes aux fins de résoudre les problèmes de climat, de biodiversité et de pollution et de soutenir le lien entre environnement, technologie numérique et gouvernance en ligne. À cette fin, le PNUE s'efforcera, par le biais de partenariats, d'améliorer la culture numérique environnementale et les capacités de gouvernance électronique des diverses parties prenantes en mettant en place une capacité numérique inclusive, respectueuse de l'égalité des sexes et fondée sur les droits de l'homme, en facilitant le dialogue politique, en améliorant les programmes d'enseignement et en favorisant une collaboration sociale et innovante, ainsi que le développement de nouvelles communautés de pratique pouvant contribuer à réduire la fracture numérique. Sur demande, le PNUE évaluera les infrastructures numériques nationales nécessaires à la production de biens publics numériques pour l'environnement et au soutien des services d'administration en ligne. Le PNUE s'efforcera également d'inspirer et de catalyser la science citoyenne, l'innovation ouverte et la collaboration sociale par l'intermédiaire de divers défis de type numérique, hackathons (marathons de programmation), conférences, laboratoires d'innovation, centres d'impact, projets Moonshot et autres compétitions. Une attention particulière sera accordée au soutien des petites et moyennes entreprises, des entrepreneurs sociaux, des femmes, des populations autochtones, des jeunes et des parties prenantes sous-représentées ;

d) **Améliorer l'efficacité et l'impact institutionnels grâce à un PNUE maîtrisant l'instrument numérique** : le PNUE intégrera une série de technologies, de processus et de pratiques numériques dans tous les secteurs de l'organisation afin d'améliorer la manière dont elle fonctionne, innove, crée de la valeur, interagit avec les parties prenantes et renforce les capacités. Le PNUE s'efforcera de devenir une organisation numérique qui traite les données comme un atout stratégique susceptible d'entraîner des idées, des innovations et des effets, notamment par une meilleure conception, mise en œuvre et évaluation de l'impact des projets.

Les transformations numériques – un outil de facilitation

Le PNUE contribuera à la stabilité du climat en accélérant l'adoption par les consommateurs et les citoyens de comportements et de produits sobres en carbone. Les solutions numériques favoriseront des modes de vie durables et la consommation de biens et services à faible teneur en carbone, grâce à une transparence accrue au niveau des émissions. Le PNUE communiquera des informations sur l'empreinte carbone par le biais de certifications, d'applications numériques et de plateformes de commerce électronique. Il intensifiera également les efforts visant à réduire l'empreinte carbone du secteur des technologies de l'information et des communications, en se concentrant sur les centres de données, les applications de chaînes de blocs et le secteur des jeux.

Le PNUE fera de la vie en harmonie avec la nature une réalité en accélérant et en intensifiant le développement et l'adoption de technologies durables pour soutenir la conservation, l'utilisation durable et le partage équitable des avantages tirés de la biodiversité. Il organisera et activera des partenariats pour adopter de nouvelles technologies numériques qui peuvent aider la société à atteindre ses objectifs concernant la nature et la biodiversité. De plus, le PNUE encouragera un réseau numérique sur l'état de la nature et de la biodiversité, en tant que bien public numérique, qui couvrira notamment les tendances, pressions et réponses humaines, afin d'éclairer la prise de décision publique et privée. L'atténuation de l'impact sur la nature des chaînes de valeur liées aux technologies de l'information et des communications sera également étudiée.

Le PNUE amplifiera l'adoption de technologies propres ainsi que d'approches circulaires numérisées, pour une planète sans pollution. Il explorera le potentiel considérable des technologies numériques et de la conception circulaire s'agissant de contribuer à la réduction des déchets et de la pollution. De même, l'adoption de normes de surveillance et de partage des données sur les produits chimiques et la pollution tout au long du cycle de vie des produits peut favoriser la transparence de la traçabilité des matériaux, des matières premières à l'élimination ou la réutilisation, en passant par la production et la consommation. Enfin, le PNUE soutiendra les efforts menés à l'échelle planétaire pour relever le défi des déchets d'équipements électriques et électroniques, en s'attachant à souligner la nécessité des approches circulaires dans le traitement des biens électriques et électroniques.

Le PNUE dynamisera l'interface science-politique en renforçant l'influence, l'adoption et l'impact des biens publics numériques issus de l'analyse scientifique concernant les priorités environnementales. Il contribuera à l'élaboration de principes, garanties, normes et standards pour

les données environnementales mondiales, afin de soutenir une infrastructure de données ouvertes et un écosystème numérique pour la planète. Le PNUE utilisera des outils numériques pour effectuer une analyse scientifique des tendances environnementales en matière de climat, de nature et de pollution et pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des cibles de objectifs de développement durable et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement. Des données et analyses environnementales sur mesure seront mises à la disposition de l'ensemble du système des Nations Unies par l'intermédiaire du Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial.

Le PNUE renforcera la capacité mondiale et nationale à numériser la gouvernance environnementale et l'action collective. Il s'agira notamment de contribuer aux principes, normes et standards mondiaux sur les données ouvertes, l'interopérabilité et la concession de licences, l'assurance qualité des données, l'approche centrée sur l'être humain et les garanties pour les partenariats public-privé. Le PNUE soutiendra la culture numérique des acteurs environnementaux, notamment par l'intermédiaire de défis numériques, projets Moonshot et hackathons. L'accent sera mis sur le soutien aux petites et moyennes entreprises, aux entrepreneurs sociaux, aux femmes, aux populations autochtones, aux jeunes et aux parties prenantes sous-représentées qui souffrent de la fracture numérique.

Le PNUE accélérera les transformations financières et économiques grâce aux biens publics numériques et aux informations sur les investissements durables. Les biens publics numériques permettront de concevoir des politiques inclusives d'économie verte et aideront à évaluer les risques environnementaux, les connaissances et la comptabilité du capital naturel pour guider les décisions d'investissement. Le PNUE soutiendra la publication d'informations et le suivi des performances de la chaîne de valeur par le recours à des critères d'investissement standard relatifs à l'environnement, la société et la gouvernance. Il s'efforcera également d'utiliser les technologies numériques pour soutenir une consommation et des modes de vie durables, par l'application notamment d'une économie comportementale.

V. Quatre leviers de changement pour une meilleure prestation

103. **Pour améliorer la mise en œuvre des changements systémiques transformateurs décrits dans cette stratégie à moyen terme, le PNUE portera son attention sur quatre leviers de changement clefs.** Ceux-ci représentent une combinaison d'actions et d'opportunités internes et externes qui conduiront le PNUE vers une plus grande efficacité tout en entraînant une accélération de l'impact.

A. Les accords multilatéraux sur l'environnement et leur « effet multiplicateur »

104. **Les accords multilatéraux sur l'environnement sont l'une des pierres angulaires de l'élaboration des politiques nationales et des travaux du PNUE,** et ils jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Tout en reconnaissant et respectant l'autonomie des accords multilatéraux sur l'environnement, le PNUE encouragera une coopération cohérente et synergique entre tous ces accords aux fins de « multiplier » leur impact et d'obtenir des résultats optimaux dans le contexte du Programme 2030⁴¹. Le PNUE continuera de soutenir les États membres dans la mise en œuvre des décisions relevant des accords multilatéraux sur l'environnement et, à ce titre, facilitera une approche cohérente et intégrée pour la réalisation des objectifs de développement durable, en favorisant la coopération et les partenariats interinstitutionnels, en créant les instruments politiques et la législation nécessaires et en développant les capacités correspondantes.

105. **Les relations entre le PNUE et les accords multilatéraux sur l'environnement continueront d'être sous-tendues par un dialogue régulier ainsi que par des actions de sensibilisation et des messages communs** -- et guidées par des échanges mutuels de données

⁴¹ Le paragraphe 89 de « L'avenir que nous voulons » reconnaît la nécessité « d'accroître les synergies [...] de promouvoir la cohérence des politiques à tous les niveaux requis [...] et de renforcer la coordination et la coopération entre les accords multilatéraux sur l'environnement » en relation aux produits chimiques et aux déchets, ainsi qu'en relation à la biodiversité, et au sein du système des Nations Unies dans son ensemble. L'Assemblée pour l'environnement a également rappelé ce paragraphe dans sa résolution 2/17 sur le renforcement de l'action du Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue d'améliorer la coopération, la collaboration et les synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique, qui priaient notamment le PNUE de mener une action cohérente plus résolue à l'échelle du système pour renforcer les capacités en vue de faciliter l'application cohérente et effective des conventions relatives à la diversité biologique.

scientifiques et d'évaluations holistiques en vue d'une coopération stratégique et programmatique accrue – tendant à des objectifs partagés. L'accent sera davantage mis sur les domaines transversaux tels que la consommation et la production durables, les changements climatiques, la biodiversité et la pollution et les droits de l'homme, y compris les droits des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que sur les questions d'équité intergénérationnelle et d'égalité des sexes.

106. **Les cadres post-2020 pour la biodiversité et les produits chimiques et les déchets fourniront des garde-fous essentiels.** L'engagement du PNUE au titre des accords multilatéraux sur l'environnement sera centré sur le soutien continu au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et au cadre pour une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets pour l'après-2020, ainsi que sur la mise à profit des liens et des approches intégrées avec l'Accord de Paris.

B. Rehausser l'ambition environnementale au sein du système des Nations Unies par la réforme de l'ONU

107. **Le processus de réforme des Nations Unies a pour objectif de repositionner le système des Nations Unies pour le développement en lui conférant une identité collective plus forte et mieux définie en tant que partenaire efficace et de confiance pour les pays dans la mise en œuvre du Programme 2030.** En réduisant la fragmentation systémique, les doubles emplois et les inefficacités opérationnelles, la réforme offre au PNUE une formidable occasion de s'engager à jouer son rôle de principal porte-parole en matière d'environnement au sein des Nations Unies et de s'acquitter plus efficacement de son mandat de coordination en matière d'environnement au sein du système des Nations Unies grâce à son éventail de moyens politiques et opérationnels régionaux.

108. **Le PNUE abordera la réforme des Nations Unies à travers le prisme thématique unifié du changement climatique, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la pollution** tout en renforçant l'intégration de tous les aspects de la mission des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le développement, la paix et la sécurité, les opérations humanitaires et les droits de l'homme, dans les limites de son mandat.

109. **Pour mieux tirer parti de l'opportunité offerte par la réforme, le PNUE examinera ses dispositions et processus opérationnels** pour garantir leur conformité aux lignes directrices, outils, mécanismes et exigences numériques de la réforme. Le PNUE renforcera les capacités du personnel dans l'ensemble de l'organisation pour assurer une contribution substantielle, en identifiant les opportunités et en appliquant des méthodes de gestion adaptatives tendant à la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies à tous les niveaux.

110. **Le PNUE encouragera les partenariats axés sur l'impact avec les organismes apparentés des Nations Unies**, en s'appuyant sur leurs forces et compétences respectives pour améliorer la cohérence opérationnelle à l'échelle du système des Nations Unies. Des possibilités politiques et opérationnelles uniques seront ainsi créées de tirer parti de l'expertise technique et pratique d'autres organismes pour un impact conjoint plus important, tout en optimisant l'exécution des programmes du PNUE.

111. **Les bureaux régionaux du PNUE serviront de point d'ancrage à la réalisation des aspirations stratégiques de l'organisation, ainsi qu'à la garantie d'un engagement plus fort au niveau régional et national.** Ils serviront de vecteurs pour l'alignement du PNUE sur les directives et processus de réforme des Nations Unies, assurant une meilleure compréhension et réactivité face aux contextes et besoins nationaux et régionaux, un engagement accru avec les coordinateurs résidents des Nations Unies et les opérations de paix, et une collaboration plus étroite avec les équipes de pays des Nations Unies, le Bureau régional de la coordination des activités de développement et les Commissions économiques régionales. En contribuant aux processus de conception et de mise en œuvre des analyses communes de pays et des Cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le PNUE veillera à ce que la science éclaire les politiques. Les décisions prises dans le cadre de ces processus communs serviront à la planification et à la mise en œuvre des programmes de l'organisation au niveau national, et à la définition des modalités de participation aux travaux des équipes de pays des Nations Unies. Le PNUE aidera les pays à garantir la prise en compte des questions environnementales dans leurs examens nationaux volontaires, dans une boucle fermée entre priorités environnementales nationales, régionales et mondiales.

112. **Le PNUE participera activement aux plateformes et processus régionaux** tels que les plateformes régionales de collaboration, les coalitions centrées sur les opportunités et les défis, les plateformes régionales de connaissances et autres plateformes communes des Nations Unies. Le PNUE s'assurera d'un engagement plus fort dans ces plateformes tout en dirigeant des coalitions fondées sur les opportunités/défis relatifs à l'environnement et en fournissant un appui et une contribution stratégiques à la préparation des forums ministériels régionaux sur l'environnement,

des comités interministériels et des forums pour les réunions ministérielles conjointes. Le PNUE établira des liens entre les décisions de ces forums et la planification et mise en œuvre de ses propres programmes, et il favorisera les synergies entre les forums et l'Assemblée pour l'environnement, et avec les forums régionaux pour le développement durable.

113. **Le PNUE contribuera aux principaux mécanismes de coordination intergouvernementaux et interinstitutions.** En fournissant des informations environnementales fondées sur des données factuelles, et en sensibilisant le public aux questions environnementales critiques et émergentes, le PNUE influencera l'élaboration des politiques environnementales mondiales dans le cadre des processus intergouvernementaux mondiaux et des délibérations de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, du Conseil des droits de l'homme et du Conseil de sécurité (lorsqu'ainsi mandaté), entre autres. Au niveau interinstitutions, le PNUE, en tant que président du Groupe de la gestion de l'environnement, renforcera la coordination à l'échelle du système des Nations Unies concernant des questions spécifiques dans le domaine de l'environnement, en exploitant la capacité collective du Groupe à élaborer des réponses transformatrices pour un monde plus durable, y compris dans un scénario post-COVID. Le PNUE soutiendra également l'intégration de la durabilité environnementale dans les orientations politiques, programmatiques et opérationnelles au sein du système des Nations Unies en s'engageant dans le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et autres processus ad hoc, et en appuyant la diffusion de leurs décisions et outils d'orientation par l'intermédiaire de mécanismes régionaux et nationaux.

114. **Le PNUE fera progresser les performances environnementales institutionnelles du système des Nations Unies en soutenant la mise en œuvre de la Stratégie pour la gestion durable dans le système des Nations Unies 2020–2030 (CEB/2019/3/Add.2)** et son processus de suivi par une amélioration de la communication des informations, de la coordination et de l'assistance technique, par l'intermédiaire notamment de partenariats avec des organismes apparentés. Dans un esprit d'unité d'action, le PNUE continuera de générer des connaissances et de plaider en faveur de la création d'un système de soutien qui alimentera et renforcera la vision des dirigeants des Nations Unies en matière de durabilité institutionnelle, grâce notamment à des partenariats améliorés avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales.

C. Un multilatéralisme inclusif pour une gouvernance environnementale mondiale plus forte

115. **Le PNUE valorisera et soutiendra l'inclusivité afin de promouvoir une gouvernance environnementale transparente et responsable à tous les niveaux.** Dans le contexte actuel, en rapide mutation, le PNUE s'efforcera de maintenir un niveau d'ambition élevé pour le multilatéralisme environnemental mondial, en se concentrant non seulement sur les opportunités et défis actuels, mais aussi sur les besoins émergents, en particulier ceux des générations futures, et sur la nécessité d'une coopération numérique concernant les questions environnementales mondiales.

116. **Le PNUE construira un multilatéralisme environnemental inclusif pour mobiliser tous ceux qui sont à même de contribuer aux changements nécessaires à la concrétisation des objectifs de développement durable.** Près de 30 ans après son adoption lors du Sommet de la Terre de 1992, le Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement – l'une des pierres angulaires de l'engagement des parties prenantes dans la politique et la prise de décision en matière d'environnement – reste plus pertinent que jamais.⁴² De jeunes voix puissantes au sein d'un mouvement environnemental mondial renouvelé ont montré que les personnes déterminées ont le pouvoir d'influer sur des décisions ayant trait à la justice planétaire. Lors de la commémoration du soixante-quinzième anniversaire de l'adoption de la Charte des Nations Unies, le Secrétaire général a souligné la nécessité d'un "multilatéralisme qui soit inclusif et s'appuie sur les contributions indispensables de la société civile, des entreprises, des villes et des régions, et qui accorde en particulier une plus grande importance à la voix des jeunes". (Secrétaire général des Nations Unies, 2020b). Le PNUE fera fond sur ces nouveaux engagements sociétaux pour former

⁴² Le Principe 10 est formulé comme suit : « La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré ».

des partenariats stratégiques avec les principaux groupes et parties prenantes⁴³ et avec le grand public, et tirer parti de leurs fonctions effectives sur le plan technique ou en matière de sensibilisation. Dans le cadre de cette démarche, le PNUE continuera de promouvoir les organisations et les communautés confessionnelles en leur qualité de gardiennes de principes fondés sur des valeurs liées à la durabilité environnementale qui trouvent un écho auprès de milliards de personnes dans le monde.

117. Le PNUE s'appuiera sur l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement – l'organe de décision le plus élevé au monde en matière d'environnement – en tant que principale plateforme mondiale pour l'action environnementale. Les sessions de l'Assemblée de l'environnement sont l'occasion pour la communauté internationale – tous secteurs, niveaux de gouvernement et milieux confondus – de se réunir pour discuter et se pencher sur les questions environnementales mondiales. S'appuyant sur des données scientifiques solides, l'Assemblée pour l'environnement continuera d'inspirer, de circonscrire et de concrétiser des actions ambitieuses et transformatrices pour l'environnement, tout en concentrant son attention sur des solutions qui s'adressent à tous. Le PNUE aidera l'Assemblée pour l'environnement à consolider ses relations avec les accords multilatéraux sur l'environnement ainsi que sa contribution à la mise en œuvre du Programme 2030, en renforçant la convergence et le dialogue sur les actions stratégiques communes et les expériences partagées, et en offrant une plus grande visibilité aux décisions des organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement.

118. Le PNUE soutiendra un engagement plus fort avec le secteur privé en sa qualité de partenaire clef dans la mise en place de changements systémiques tendant à des solutions durables. En s'appuyant sur sa stratégie pour l'engagement du secteur privé (PNUE, 2020b), le PNUE amènera ce dernier vers des changements importants qui aboutiront à la création de politiques judicieuses et de technologies durables, dont les technologies numériques, guidées par des connaissances scientifiques de pointe. Le PNUE interagira avec le secteur privé à différents niveaux, par le biais notamment de réseaux ouverts, de discussions politiques et de forums multipartites tels que l'Assemblée pour l'environnement, ainsi que sur les applications spécifiques des technologies numériques pour l'environnement. Grâce à des partenariats et alliances avec le secteur privé, le PNUE ciblera des objectifs précis et s'engagera dans des actions de sensibilisation à fort impact, afin de promouvoir les changements politiques et culturels requis pour orienter les producteurs et les consommateurs vers la durabilité. Les secteurs clefs dans lesquels le PNUE s'efforcera de réaliser ces changements systémiques sont entre autres la production et la consommation d'énergie, les systèmes alimentaires, les infrastructures et l'environnement bâti, la gestion des produits chimiques et des déchets, le secteur extractif, les chaînes de valeur durables pour les produits à moindre intensité de ressources et de pollution, le financement mondial et les systèmes de marché et d'investissement.

D. Une communication innovante comme moteur d'une défense de l'environnement plus performante

119. Les communications du PNUE contribueront à assurer la cohérence et l'homogénéité du large éventail d'actions environnementales. Les efforts de communication s'appuieront sur les dernières données scientifiques disponibles, dont les sciences sociales, et viseront à façonner le discours mondial sur l'environnement en suscitant des engagements politiques et sociaux et en entraînant les changements sociétaux et politiques requis pour relever les défis décrits dans la section « Analyse de la situation » du présent document.

120. Le PNUE adoptera une approche très novatrice à sa communication, utilisant son ancrage grandissant dans les sphères numériques et les médias sociaux pour atteindre et retenir l'attention d'un éventail croissant de publics et de parties prenantes. Le PNUE s'efforcera de donner aux individus et aux groupes les moyens d'agir en faveur de l'environnement, en donnant en particulier une voix aux secteurs et acteurs habituellement situés en marge de l'espace environnemental. Le PNUE amplifiera la voix des jeunes, des consommateurs, des entrepreneurs environnementaux, des militants, des leaders de l'innovation ainsi que des organisations et des acteurs confessionnels, entre autres.

⁴³ Le programme Action 21 a reconnu que le développement durable nécessite l'engagement utile et la participation active des neuf « grands groupes » suivants : le commerce et l'industrie, les enfants et les jeunes, les agriculteurs, les populations autochtones, les collectivités locales, les organisations non gouvernementales, la communauté scientifique et technique, les femmes, et les travailleurs et les syndicats.

121. **Le PNUE se concentrera sur la présentation de narratifs à fort impact, pour une meilleure compréhension de la durabilité environnementale et de ses bénéfices, et pour mobiliser un changement de comportement de la société.** À cette fin, par l'utilisation de pratiques de narration innovantes, dont les technologies numériques immersives, le PNUE mettra en exergue et partagera des études de cas sur les questions indissociables et les liens entre les dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable, en vue de leur adaptation aux contextes locaux et de leur diffusion à grande échelle.

VI. Regarder vers l'avenir : conduire le changement vers l'avenir que nous voulons

122. **Atteindre la stabilité climatique, vivre en harmonie avec la nature et évoluer vers une planète sans pollution d'ici 2050 nécessitera un rééquilibrage de nos économies et de nos sociétés vers des modèles plus durables et plus équitables.** Basée sur les connaissances scientifiques les plus récentes, cette stratégie fournit l'orientation nécessaire aux actions transformatrices qui ciblent les vecteurs des changements climatiques, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la pollution. Elle définit les actions requises pour remanier les modes de consommation et de production dans une optique de durabilité, afin que le bien-être humain et la santé des écosystèmes de la planète ne soient plus menacés par la détérioration de l'environnement.

123. **Cette stratégie offre un cheminement ciblé et cohérent permettant au PNUE de trouver des solutions qui peuvent contribuer à la réalisation des aspirations du Programme 2030 et à la mise en œuvre du paragraphe 88 de « L'avenir que nous voulons » (A/RES/66/288),** dans l'optique d'une vision à long terme de la durabilité planétaire pour les populations, la prospérité et l'équité. Le PNUE tirera parti de la décennie d'action et aidera les États membres à atteindre les objectifs de développement durable en jouant le rôle de catalyseur et de facilitateur d'une action ambitieuse sur les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité et la pollution. Le PNUE œuvrera avec clarté et concentration pour mettre en œuvre des programmes efficaces et efficaces, axés sur des résultats tangibles et durables.

124. **Le PNUE ne se lancera pas seul sur la voie tracée par cette stratégie.** Il s'appuiera sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement afin d'engager l'ensemble du système des Nations unies dans une action environnementale plus forte, mieux coordonnée et solidaire, tout en renforçant sa capacité à répondre aux besoins de chaque pays. Le PNUE engagera les accords multilatéraux sur l'environnement à amplifier leur impact et à faire preuve d'une plus grande cohérence dans la manière dont ils coopèrent et tirent parti les uns des autres. Le PNUE fonctionnera sur la base d'un multilatéralisme inclusif qui va au-delà des gouvernements et soutient les changements systémiques, avec l'aide et la collaboration du monde des affaires, du secteur privé, des jeunes, de la société civile au sens large, ainsi que des organisations confessionnelles.

125. **C'est ainsi que le PNUE conduira le changement vers l'avenir que nous voulons.**

Références

- Agence suédoise de coopération internationale au développement (2009). *Quick Guide to What and How: Increasing Women's Access to Land*. Disponible à l'adresse <https://www.sida.se/English/publications/111176/quick-guide-to-what-and-how-increasing-womens-access-to-land/>.
- Cheng, Zhen, et autres (2016). *Status and characteristics of ambient PM2.5 pollution in global megacities*. *Environment International*, vol. 89–90 (avril), p. 212–221. Disponible à l'adresse http://air.sjtu.edu.cn/Assets/userfiles/sys_eb538c1c-65ff-4e82-8e6a-a1ef01127fed/files/Status%20and%20characteristics%20of%20ambient%20PM2_5%20pollution%20in%20global%20megacities.pdf.
- Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992). *Action 21*. Disponible à l'adresse <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/Agenda21.pdf>.
- Diaz, Robert J., et Rutger Rosenberg. (2008). *Spreading dead zones and consequences for marine ecosystems*. *Science*, vol. 321, n° 5891 (août), p. 926–929. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1126/science.1156401>.
- Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2019). Programme des Nations Unies pour l'environnement UN-SWAP 2.0 Performance 2019. Disponible à l'adresse <https://www.unwomen.org/en/how-we-work/un-system-coordination/promoting-un-accountability/un-swap-results/2019>.
- Fonds monétaire international (2020). *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale, juin 2020 : une crise sans précédent, une reprise incertaine*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2020/06/24/WEOupdateJune2020>.
- Forum économique mondial (2018). *Harnessing Artificial Intelligence for the Earth, 2018*. Disponible à l'adresse http://www3.weforum.org/docs/Harnessing_Artificial_Intelligence_for_the_Earth_report_2018.pdf.
- Forum économique mondial (2019). *Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde 2020*. Disponible à l'adresse <https://www.weforum.org/reports/gender-gap-2020-report-100-years-pay-equality>.
- Global Enabling Sustainability Initiative and Deloitte (2019). *Digital with Purpose: Delivering a SMARTer 2030*. Bruxelles : GeSI. Disponible à l'adresse https://gesi.org/storage/files/DIGITAL%20WITH%20PURPOSE_Summary_A4-WEB_watermark.pdf.
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2018). *Réchauffement planétaire de 1,5 °C*. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Disponible à l'adresse <https://www.ipcc.ch/sr15/>.
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2019). *Changement climatique et terres*. Un rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres. Résumé à l'intention des décideurs. Disponible à l'adresse <https://www.ipcc.ch/srcl/>.
- Groupe de haut niveau sur la coopération numérique (2019). *L'ère de l'interdépendance numérique*. Disponible à l'adresse <https://www.un.org/en/pdfs/DigitalCooperation-report-for%20web.pdf>.
- Groupe de scientifiques indépendants nommés par le Secrétaire général (2019). *Rapport mondial sur le développement durable 2019 : Le Futur c'est maintenant : La science au service du développement durable*, 2^e édition, New York : Nations Unies. Disponible à l'adresse <https://sustainabledevelopment.un.org/gedr2019>.
- Groupe international d'experts sur les ressources (2019a). *Perspectives des ressources mondiales 2019 : Des ressources naturelles pour l'avenir que nous voulons*. Nairobi : PNUE. Disponible à l'adresse <https://www.resourcepanel.org/reports/global-resources-outlook>.
- Groupe international d'experts sur les ressources (2019b). *L'efficacité des ressources face au changement climatique : Stratégies d'efficacité dans l'utilisation des matières premières pour un avenir à faibles émissions de carbone*. Nairobi : PNUE. Disponible à l'adresse <https://www.unenvironment.org/resources/report/resource-efficiency-and-climate-change-material-efficiency-strategies-low-carbon>.

- Habtezion, Senay (2016). *Overview of Linkages between Gender and Climate Change* (Aperçu des liens entre genre et changement climatique). Note d'orientation. New York : PNUD. Disponible à l'adresse <https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/womens-empowerment/gender-and-climate-change.html>.
- Initiative sur le cycle de vie, et autres (2018). *Hotspot Analysis Tool for Sustainable Consumption and Production*. Disponible à l'adresse <http://scp-hat.lifecycleinitiative.org/>.
- Nations Unies (2009). *State of the World's Indigenous Peoples* (La situation des peuples autochtones dans le monde). Disponible à l'adresse <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/publications/2009/09/state-of-the-worlds-indigenous-peoples-first-volume/>.
- Nations Unies (2012). *L'Avenir que nous voulons*. Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 27 juillet 2012. A/RES/66/288. Disponible à l'adresse https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_RES_66_288.pdf.
- Nations Unies (2019a). Construire un multilatéralisme inclusif et en réseau peut aider à surmonter les défis de notre époque, déclare le Secrétaire général en ouvrant la session de l'Assemblée générale. Communiqué de presse, 17 septembre. Disponible à l'adresse <https://www.un.org/press/en/2019/sgsm19746.doc.htm>.
- Nations Unies (2019b). Évaluation du Programme des Nations Unies pour l'environnement : Rapport du Bureau des services de contrôle interne, 2019. E/AC.51/2019/7. Disponible à l'adresse <https://oios.un.org/file/7751/download?token=F8yoCEm6>.
- Nations Unies (2019c). Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable, David R. Boyd. 15 juillet 2019. A/74/161. Disponible à l'adresse <https://www.ohchr.org/EN/Issues/Environment/SREnvironment/Pages/SafeClimate.aspx>.
- Nations Unies (2019d). Examen de la gestion du changement dans les entités des Nations Unies : Rapport du Corps commun d'inspection, 2019. JIU/REP/2019/4. Disponible à l'adresse https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2019_4_english.pdf.
- Nations Unies (2020). Commission de la condition de la femme. Déclaration politique à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la quatrième conférence mondiale sur les femmes. E/CN.6/2020/L.1. Disponible à l'adresse <https://undocs.org/en/E/CN.6/2020/L.1>.
- Nations Unies (2020a). *For Action by Everyone, Everywhere with Insight, Impact and Integrity 2020–22* (Stratégie du Secrétaire général en matière de données : Pour une action de tous, en tout lieu 2020–2022). Disponible à l'adresse <https://www.un.org/en/content/datastrategy/index.shtml>.
- Nations Unies (2020b). Rapport du Secrétaire général. Plan d'action pour la coopération numérique : Mise en œuvre des recommandations du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique. A/74/821. Disponible à l'adresse <https://www.un.org/en/content/digital-cooperation-roadmap/>.
- Nations Unies (2020c). *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2020*. Disponible à l'adresse <https://www.un.org/development/desa/dpad/publication/world-economic-situation-and-prospects-2020/>.
- Nations Unies (2020d). *Rapport social mondial 2020 : Inégalités dans un monde en mutation rapide*. ST/ESA/372. Disponible à l'adresse <https://www.un.org/development/desa/dspd/world-social-report/2020-2.html>.
- Organisation de coopération et de développement économiques (2014). *Indice Institutions sociales et égalité homme-femme : Rapport de synthèse 2014*. Disponible à l'adresse <http://www.oecd.org/development/gender-development/BrochureSIGI2015-web.pdf>.
- Organisation de coopération et de développement économiques (2016). *Les conséquences économiques de la pollution de l'air extérieur*. Paris : OCDE. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1787/9789264257474-en>.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et autres (2019). *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019 : Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques*. Rome : FAO. Disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/ca5162en/ca5162en.pdf>.
- Organisation internationale du Travail (2018). *Une économie verte et créatrice d'emplois : emploi et questions sociales dans le monde 2018*. Disponible à l'adresse <https://www.ilo.org/global/research/global-reports/weso/greening-with-jobs/lang--en/index.htm>.

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (2019). Rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques Résumé à l'intention des décideurs. Bonn : IPBES. Disponible à l'adresse <https://ipbes.net/ga/spm>.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2016). *A contribution to the global follow-up and review in the 2016 high-level political forum on the work of the United Nations Environment Programme* (Une contribution au suivi et à l'examen mondial du forum politique de haut niveau de 2016 sur les travaux du Programme des Nations unies pour l'environnement). Disponible à l'adresse <http://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/26458>.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2018). *Rapport sur la richesse globale 2018. Measuring Sustainability and Well-Being*. Disponible à l'adresse <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/27597/TWR2018.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2019a). *Frontières 2018/19 : Questions émergentes d'ordre environnemental*. Disponible à l'adresse <http://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/27538>.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2019b). *Global Chemicals Outlook II: From Legacies to Innovative Solutions – Implementing the 2030 Agenda for Sustainable Development*. Disponible à l'adresse <https://www.unenvironment.org/resources/report/global-chemicals-outlook-ii-legacies-innovative-solutions>.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2019c). *Rapport GEO-6 : Une planète saine pour des populations en bonne santé*. Cambridge: Cambridge University Press. Disponible à l'adresse <http://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/27539>.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2019d). *Measuring Progress: Towards Achieving the Environmental Dimension of the SDGs* (Mesure des progrès accomplis dans la réalisation de la dimension environnementale des ODD). Disponible à l'adresse <https://www.unenvironment.org/resources/report/measuring-progress-towards-achieving-environmental-dimension-sdgs>.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2020a). Rapport sur les résultats de l'enquête en ligne sur le financement du PNUE (UNEP/ASC.7/2/Add.4). Disponible à l'adresse https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/34041/Agenda%20Item%204.Add.4_Report%20on%20Results%20of%20Survey%20on%20UNEP%20Funding%20final.pdf?sequence=1&isAllowed=y.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2020b). Stratégie pour l'engagement du secteur privé. Disponible à l'adresse <https://www.unenvironment.org/resources/factsheet/strategy-private-sector-engagement>.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2020c). Rapport de synthèse de l'évaluation 2018–2019 – Projet final pour commentaires, mars 2020. UNEP/SC/2020/2/2. Disponible à l'adresse <http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/32007/Agenda%20Item%204%20Evaluation%20Report.pdf?sequence=3&isAllowed=y>.

Programme des Nations Unies pour le développement (2020). *COVID-19 et le développement humain : Évaluer l'impact, envisager la reprise*. Série Human Development Perspectives. Disponible à l'adresse <http://hdr.undp.org/en/hdp-covid>.

Rigaud, Kumari, et autres (2018). *Groundswell : Se préparer aux migrations climatiques internes*. Washington : Groupe de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29461>.

Secrétaire général des Nations Unies (2020a). Note aux correspondants sur la réunion virtuelle du Conseil des chefs de secrétariat. 14 mai. Disponible à l'adresse <https://www.un.org/sg/en/content/sg/note-correspondents/2020-05-14/note-correspondents-the-virtual-meeting-of-the-chief-executives-board>.

Secrétaire général des Nations Unies (2020b). Discours d'ouverture à la presse sur le lancement du plan de réponse global des Nations Unies à COVID-19. Disponible à l'adresse <https://www.un.org/sg/en/content/sg/speeches/2020-06-25/remarks-press-launch-of-un-comprehensive-response-covid-19>.

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2010). Décision X/2 : Plan stratégique 2011–2020 et objectifs d’Aichi relatifs à la diversité biologique. UNEP/CBD/COP/DEC/X/2. Disponible à l’adresse <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-02-en.pdf>.

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2018a). Décision 14/34 : Processus complet et participatif pour l’élaboration du cadre mondial pour la biodiversité pour l’après-2020. CBD/COP/DEC/14/34. Disponible à l’adresse <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-34-en.pdf>.

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2018b). Intégration de la biodiversité dans les secteurs et entre eux et autres mesures stratégiques destinées à renforcer la mise en œuvre. CBD/SBI/2/4. Disponible à l’adresse <https://www.cbd.int/doc/c/fl1a/7fda/2d33287489b726fd5c1150e4/sbi-02-04-en.pdf>.

Sena, Aderita (2019). *Land under Pressure – Health under Stress*. Global Land Outlook, Document de travail, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et le désertification, en particulier en Afrique. Disponible à l’adresse <https://knowledge.unccd.int/publication/land-under-pressure-health-under-stress>.

Sobrevila, Claudia (2008). *The Role of Indigenous Peoples in Biodiversity Conservation: The Natural but Often Forgotten Partners*. Washington, D.C. : Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale. Disponible à l’adresse <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/995271468177530126/the-role-of-indigenous-peoples-in-biodiversity-conservation-the-natural-but-often-forgotten-partners>.

Union internationale des télécommunications (2019). *Mesurer le développement numérique : Faits et chiffres 2019*. Genève : Union internationale des télécommunications. Disponible à l’adresse <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/facts/default.aspx>.

Union interparlementaire (2020). *Les femmes au Parlement : 1995–2020 : Regard sur 25 ans*. Disponible à l’adresse <https://www.ipu.org/resources/publications/reports/2020-03/women-in-parliament-1995-2020-25-years-in-review>.
